

Conrad Black condamné à six ans et demi de prison

L'ancien magnat de la presse veut porter le jugement en appel

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCVIII N° 282

LE MARDI 11 DÉCEMBRE 2007

88¢ + TAXES = 1\$



Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec (à gauche) saluant Najab Boughaba et Samaa Elibyari (au centre), du Conseil canadien des femmes musulmanes, à l'occasion des travaux de la commission Bouchard-Taylor, hier, à Montréal.

Musulmanes et féministes

Les deux ne sont pas incompatibles, explique la présidente de la Fédération des femmes du Québec devant la commission Bouchard-Taylor

STÉPHANE BAILLARGEON

Au fond, peut-on envisager et surtout défendre un féminisme avec foulard?

La question taraude le coprésident Gérard Bouchard depuis le début des travaux de sa commission sur les accommodements raisonnables. Hier matin, il l'a donc posée franchement à Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ).

La militante féministe a répondu en rappelant qu'une des porte-parole de la fameuse Marche mondiale des femmes en 2005 portait

le voile et que des religieuses catholiques militent au sein de sa fédération, malgré ses positions très claires en faveur de l'avortement.

«Oui, le féminisme prend plusieurs visages, et on les retrouve dans la Fédération», a poursuivi Mme Asselin, en ajoutant que le port du voile ne contrevient pas nécessairement au principe de l'égalité hommes-femmes. Contrairement au Conseil du statut de la femme, la Fédération n'a pas pris position sur le port de signes religieux par les employés de l'État.

Le Forum musulman canadien a défendu la même thèse que la FFQ, affirmant toutefois qu'il faut cesser

de semer les amalgames en liant le hijab à la question de l'égalité des hommes et des femmes. La représentante du Conseil canadien des femmes musulmanes a plaidé pour la même cause tout en déplorant l'incompréhension de quelques féministes d'ici en ce qui concerne certains traits culturels musulmans.

«Le Conseil du statut de la femme du Québec, en tant qu'organisme public, devrait concentrer ses efforts sur la discrimination à laquelle font face les femmes, dit son mémoire, par exemple, s'assurer que les femmes immigrantes ont accès à des emplois, promouvoir l'embauche de plus de femmes et de minorités dans

la fonction publique, et encourager l'élection de plus de femmes à tous les niveaux gouvernementaux. Voici quelques-uns de vrais enjeux pour l'égalité des femmes.»

Ces échanges ont coloré l'ouverture de l'ultime semaine des travaux publics de la commission Bouchard-Taylor, consacrée aux organismes nationaux, ce qui inclut les syndicats et les partis politiques. Les audiences et les forums de citoyens se terminent cette semaine.

VOIR PAGE A 8: FÉMINISTES

■ Des accommodements parfois vitaux, page A 3

Bourses: la Caisse est inquiète

L'AMF tiendra des audiences sur le projet de fusion Toronto-Montréal

FRANÇOIS DESJARDINS

Écrit dans le ciel depuis un certain temps, le projet d'acquisition de la Bourse de Montréal par la Bourse de Toronto a reçu hier un accueil prudent dans les cercles du pouvoir. Alors que Québec demandait à l'Autorité des marchés financiers (AMF) de tenir des audiences publiques, la Caisse de dépôt y allait d'une longue liste d'interrogations.

Attaquée de toutes parts dans le créneau des actions alors que sa consœur montréalaise a le vent dans les voiles dans celui des produits dérivés, la Bourse de Toronto a dévoilé hier un projet de 1,3 milliard dont un des principaux arguments est davantage émotif que financier: la Bourse de Montréal ne quittera pas la rue Saint-Jacques.

La Bourse de Montréal a fait valoir des impératifs économiques. La fusion des Bourses partout dans le monde rend la concurrence de plus en plus féroce, a dit son président, Luc Bertrand. «Lorsque tout se con-

solide de plus en plus vite, vous ne pouvez pas rester immobile et croire que le statu quo est une option», a-t-il dit lors d'une conférence téléphonique. Prié de dire ce que gagne Montréal au juste, il a dit que c'est «la pérennité».

La consolidation n'est pas nécessairement terminée: à Bay Street, un analyste évoquait déjà l'idée d'une Bourse étrangère qui débarquerait un jour pour avaler cette nouvelle entité. A ce chapitre, l'entente d'hier comprend deux éléments intéressants. D'abord, dans la compagnie fusionnée, aucun actionnaire ne pourra détenir plus de 10 % des actions. Cette règle est déjà en vigueur au sein des deux places boursières. Deuxièmement, pour modifier la règle, il faudra la bénédiction de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de l'AMF.

VOIR PAGE A 8: BOURSES

■ Autre texte en page B 3

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6

FRANCE

Sarkozy suscite la polémique en recevant Kadhafi

■ À lire en page B 5



JACKY NAEGELN REUTERS



JEWEL SAMAD AGENCE FRANCE-PRESSE

Le sénateur démocrate américain et ancien candidat à la présidence John Kerry a déclaré hier à Bali que les États-Unis joueraient bientôt un rôle moteur dans la lutte contre les changements climatiques. Il était accompagné du nouveau ministre de l'Environnement de l'Australie, Peter Garrett (à gauche).

Bali: le camp américain perd une manche et se lézarde

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les États-Unis ainsi que leurs alliés japonais et canadiens ont perdu une manche importante hier à Bali, alors que le projet de décision cadre sur l'après-2012 intégrait finalement des objectifs chiffrés de réductions des gaz à effet de serre malgré leur opposition ouverte.

Rédigé par l'Indonésie, l'Afrique du Sud et l'Australie — l'ancien allié des États-Unis —, le projet de déclaration finale de la conférence stipule que le futur cadre des négociations sur l'après-2012 doit, pour se conformer aux évaluations scientifiques du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat), exiger des 36 parties de l'annexe 1 de la Convention sur le climat qu'elles «réduisent comme groupe leurs émissions entre 25 et 40 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020 afin que les émissions globales de GES plafonnent dans les prochains 10 à 15 ans» et atteignent d'ici 2050 la moitié de ce qu'elles étaient au début du siècle.

Cette première ébauche de déclaration finale, qui sera intensément négociée tout au long de la semaine,

contient un autre principe rejeté par les États-Unis et ses frileux alliés, soit celui d'une participation de tous les pays à l'effort de réductions, même validé par le GIEC, de la «responsabilité différenciée».

Hier, selon l'agence Reuters, un délégué a démenti une rumeur voulant que ce premier projet de déclaration ne contienne aucun objectif chiffré. Ceux qui avaient répercuté cette rumeur y vont d'une première victoire du trio États-Unis-Japon-Canada. Malgré les pressions pour biffer ces objectifs chiffrés, le consensus a été assez fort pour les maintenir.

Encadrer les négociations des deux prochaines années par un objectif chiffré, même validé par le GIEC, «ce serait préjuger du résultat» des pourparlers à venir, a déclaré le porte-parole américain, Harlan Watson. Ce dernier a poursuivi en disant: «Nous ne voulons pas nous lancer dans des chiffres.»

VOIR PAGE A 8: BALI

■ Un géant du pétrole fait partie de la délégation canadienne, page A 2

La Capture

Le dernier film de Carole Laure est bien accueilli à Marrakech

ODILE TREMBLAY

Marrakech — C'est la troisième fois que Carole Laure vient au Festival de Marrakech. Mais ses deux sauts précédents se déroulaient au tout début du rendez-vous, qui compte déjà sept ans. À l'époque, Daniel Toscani du Plantier, le président d'Unifrance Film, le dirigeait. Sa veuve, Mélita, est aujourd'hui directrice générale, mais les choix artistiques sont assurés par Bruno Barde. «Il y avait énormément de films français, se souvient Carole Laure. Beaucoup de vedettes aussi. Le roi recevait. C'était très mondain.»

«Comme ça a changé ici!», s'exclame-t-elle, en regardant autour. La programmation est plus internationale qu'avant. Quant aux

films français, ils se font étonnamment rares, cette année. Pour des raisons mystérieuses qui doivent tenir à des querelles internes, Unifrance Film n'est pas représenté en cette septième édition. Quant au roi Mohammed VI, plus discret que les premières années, alors qu'il aimait tant se faire tirer le portrait avec les vedettes, il a disparu du paysage, remplacé par son frère, le prince Moulay Rachid, côté protocole. Mais, pour la première fois, ce dernier ne reçoit plus au palais royal. La royauté s'associe moins publiquement à une manifestation qu'elle préside, en partie de toute évidence pour éviter d'irriter les fondamentalistes. Aussi pour laisser le festival s'arracher

VOIR PAGE A 8: LAURE



SOURCE: EQUINOXE

Une scène de La Capture, de Carole Laure, projeté dimanche devant un jeune public musulman au festival de Marrakech.

INDEX

- Annances..... A 4
- Avis publics... B 5
- Décès..... A 4
- Météo..... B 6
- Mots croisés... B 6
- Sudoku..... B 5
- Télévision..... B 7

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Les enfants dans la mire

La Coalition québécoise sur la problématique du poids a déposé hier quatre plaintes à l'Office de la protection du consommateur contre des géants de l'alimentation dont des campagnes publicitaires cibleraient directement les enfants de moins de 13 ans, ce qui est illégal en vertu de la Loi sur la protection du consommateur. Les plaintes déposées visent des jouets gratuits offerts par la chaîne de restauration rapide Burger King, l'ensemble de jouet-promotion «McKids» de la multinationale McDonald's, le site Internet des céréales Lucky Charms de la corporation General Mills, ainsi qu'un vaste concours publicitaire organisé par Nestlé Canada pour la promotion de sa friandise Smarties. Selon la Coalition, les quatre entreprises violeraient l'article 248 de la Loi sur la protection du consommateur, qui stipule que «nul ne peut faire de la publicité à but commercial destinée à des personnes de moins de treize ans». On a du même coup déploré le manque flagrant de ressources humaines et financières mises à la disposition de l'Office pour faire appliquer la législation. — *Le Devoir*

Les pauvres un peu plus pauvres

Le Front commun des personnes assistées sociales et le Front d'action populaire en réaménagement urbain ont dénoncé en chœur hier la décision du gouvernement libéral d'offrir pour une quatrième année consécutive une «demi-indexation» de leurs prestations d'aide sociale à 204 261 ménages qui, selon Québec, ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Ils précisent qu'à partir du 1 janvier 2008, la prestation de base de ces ménages n'atteindra qu'un «ridicule» montant de 551,29 \$, soit à peine 3,4 % de plus qu'en janvier 2004, «ce qui est évidemment très inférieur à la hausse du coût de la vie». À titre d'exemple, au cours de la même période, les loyers moyens ont augmenté d'environ 10 % dans les grandes centres urbains de la province. La porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales, Nicole Jetté, n'a d'ailleurs pas mâché ses mots hier pour qualifier la décision annoncée vendredi en début de soirée, par le ministre de la Solidarité sociale, Sam Hamad: «Encore une fois, le ministre fait le choix de l'appauvrissement garanti à la place de la justice. Encore une fois, il choisit la charité et la guignolerie au détriment de véritables politiques visant à éliminer la pauvreté.» — *Le Devoir*

Des jouets trop bruyants

Ottawa — Les orthophonistes et audiologistes mettent en garde contre les jouets trop bruyants, en cette période d'achats de cadeaux de Noël. Selon l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes, les normes canadiennes ne sont pas assez sévères. Le problème, selon ces spécialistes de l'audition, c'est que le niveau sonore est évalué lorsque le jouet est tenu à bout de bras, alors que les enfants collent souvent ces jouets à leurs oreilles. — *La Presse canadienne*

L'omniprésence du conseiller Lisée indispose certains péquistes

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Un livre sur le *Nous*, de grands entrepreneurs, un sondage, révélé en primeur à TVA le dimanche soir et aujourd'hui à la commission Bouchard-Taylor... certains au Parti québécois commencent à croire que l'ancien conseiller des chefs Parizeau et Bouchard, Jean-François Lisée, en mène un peu trop large. La question sera abordée lors d'une réunion interne, samedi, à laquelle M. Lisée participera. «C'est quand même pas lui, le chef!», s'exclame une source en commentant le passage très suivi de M. Lisée à l'émission *Tout le monde en parle*, où, selon plusieurs, on a mêlé la promotion des projets de loi du PQ sur l'identité et la promotion du livre de M. Lisée, *Nous*. Hier, lorsque *Le Devoir* a demandé si quelqu'un au PQ souhaitait commenter le sondage que M. Lisée a lui-même commandé à Léger Marketing sur l'identité, la réponse a été sèche: «on ne commentera pas. On ne veut pas entretenir la confusion.»

Confusion? À l'été et à l'automne, M. Lisée a fait partie d'un comité sur l'identité qui a conseillé Mme Marois. L'ancien journaliste a d'abord nié en être jusqu'à la fin septembre, (de peur d'effaroucher son employeur, l'Université de Montréal, où il dirige le Centre d'études et de recherches internationales) pour par la suite revendiquer son appartenance à ce comité. Or, certaines de ses idées ont été retenues par la chef péquiste, mais d'autres ont été laissées de côté... Et se sont tout de suite retrouvées dans *Nous*, un court essai qui n'était pas prévu au catalogue du Boréal et qui est arrivé en librairie de manière presque coincidente avec la présentation des projets de loi 195 sur l'identité québécoise et 196 sur la constitution québécoise (projets qui n'ont pas été appelés par le gouvernement et qui ne sont donc pas discutés au Parlement). «Ça, ça a brouillé les cartes», dit une source péquiste en parlant de *Nous*. Une des idées qui se trouvent dans *Nous* mais pas dans 195 et 196: pour obtenir le droit de vote, les immigrants devraient avoir la citoyenneté québécoise et donc maîtriser le français. «Nous on ne va pas jusque-là», a souligné l'attaché



Jean-François Lisée

ARCHIVES LE DEVOIR

de presse de l'aile parlementaire du PQ, Éric Gamache, hier.

Plusieurs sources se sont dites «estomaquées» par un moment du passage de Lisée à *Tout le monde en parle*, le 11 novembre. Lorsque le comédien Patrick Huard lui lance: «Quand vous dites que vous seriez prêt à révoquer le droit de vote, vous dites cela pour provoquer, vous n'êtes pas sérieux?», M. Lisée ne précise pas que c'était là un élément de son essai et non des projets de loi du PQ. «Il a laissé dire plutôt que de contredire», raconte une source très bien informée. «Il fallait qu'il précise, devant deux millions de personnes: "M. Huard, vous vous trompez, au PQ, c'est pas le droit de vote, c'est l'éligibilité [le droit de se présenter aux élections]", quelque chose du genre!»

Le sondage Léger Marketing, qui a été mené entre le 14 et le 18 novembre, indique que 63 % des Québécois souhaitent que le Québec se dote d'une constitution interne affirmant ses valeurs. Le coup de sonde «teste» aussi d'autres idées de M. Lisée comme celle d'un cégep bilingue, approuvé à 73 %.

Le Devoir

Principes comptables généralement reconnus

Monique Jérôme-Forget se plie aux souhaits du Vérificateur général

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Monique Jérôme-Forget est-elle une «girouette»? Quand on pose la question au critique adéquate en matière de Finances, Gilles Taillon, il se dit «tenté de dire oui» en éclatant de rire. Mais puisque désormais, le terme n'est plus parlementaire, «je m'abstiendrai», a-t-il expliqué. Le quolibet est tentant puisque la ministre des Finances annoncera ce matin, au moment de faire le point sur la situation économique et financière du Québec, l'entente qu'elle a conclue avec le Vérificateur général (VG) pour appliquer aux finances de l'État québécois les fameux «Principes comptables généralement reconnus» (ou PCGR pour les intimes), établis par l'Institut canadien des comptables agréés. Ceux-ci imposent d'ouvrir le périmètre fiscal de l'État pour y inclure les hôpitaux (dont le déficit global dépasse 100 millions de dollars), des centres pour personnes âgées, des organismes d'aide à l'enfance, des commissions scolaires, des universités et autres organismes publics.

Rappelons qu'en mars, en pleine campagne électorale, Mme Jérôme-Forget s'était dite sceptique à l'égard des PCGR, que les deux autres partis promettaient d'appliquer. Mme Jérôme-Forget, elle, disait craindre certains «effets pervers», notamment de permettre aux directeurs d'hôpitaux ou établissements comparables de faire des déficits «impunément» étant

donné que ces excès de dépenses se noieraient dans la comptabilité générale de l'État. En mai toutefois, au moment de présenter le budget, elle s'était convertie à l'idée d'appliquer ces règles appliquées dans toutes les autres provinces. Elle avait eu ce commentaire: «Vous allez dire: "Vous changez d'idée, Madame." Oui! [...] Moi, ça ne me gêne pas de changer d'idée. J'ai 66 ans, j'ai fait ça toute ma vie!»

Dans l'entourage de la ministre, on explique qu'aux Finances, il y avait des réticences depuis quelques années à inclure dans le périmètre comptable — malgré les admonestations du Vérificateur général, qui refusait de dire que le Québec était en «déficit zéro» — des organismes sur lesquels le gouvernement n'avait pas un contrôle direct. Mais si on les inclut, on espère que ça changera la dynamique: ça «mettra de la pression sur le ministre de la Santé, par exemple, pour qu'il fasse respecter davantage les règles» sur l'interdiction des déficits, a-t-on expliqué au *Devoir*.

À l'ADQ, on se réjouit évidemment. Mais, ainsi, on prendra encore plus conscience que «les finances ne sont pas saines», dit M. Taillon, qui prévoit l'annonce, aujourd'hui, d'une augmentation de la dette de «5 milliards et plus». Une fois au pouvoir, l'ADQ ferait le plus vite possible un «grand ménage», avant le tsunami du vieillissement, qui commencera à frapper vers 2011.

Le Devoir

Un géant du pétrole fait partie de la délégation canadienne à Bali

L'opposition s'offusque de ne pas avoir été invitée, tout comme les écologistes

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement Harper a refusé d'intégrer les groupes environnementaux et les partis d'opposition à la délégation canadienne présente à Bali, mais il a choisi d'inviter des entreprises, notamment la compagnie pétrolière EnCana Corp. de Calgary. Une décision qui a soulevé la colère de l'opposition aux Communes hier.

Être partie prenante de la délégation canadienne à Bali, où se déroulera la grande conférence sur le climat, permet d'avoir accès aux séances d'information du gouvernement canadien, ainsi qu'à certaines négociations à huis clos. Sans compter la facilité accrue de trouver des chambres d'hôtel et des billets d'avion à destination de ce lieu bondé de 10 000 délégués jusqu'à vendredi.

Si les groupes écologistes et les partis d'opposition aux Communes se sont fait refuser ces privilèges par le gouvernement Harper, rompant ainsi avec la tradition parlementaire, ce n'est pas le cas de certaines entreprises près des conservateurs. La compagnie biotechnologique spécialisée dans l'éthanol, Iogen Corp. ainsi que l'entreprise PlascoEnergy Group, spécialisée dans la récupération de l'énergie, font partie de la délégation canadienne.

C'est toutefois la présence d'EnCana Corp., le géant du gaz et des sables bitumineux de Calgary, qui a soulevé l'indignation des partis d'opposition à Ottawa. Une source gouvernementale a

soutenu que ces entreprises faisaient partie du voyage puisqu'elles sont de bonnes entreprises citoyennes et qu'elles donnent en exemple au monde entier des technologies canadiennes efficaces.

Le NPD estime que le gouvernement aurait dû inclure tous les points de vue à l'intérieur de la délégation canadienne et pas seulement ceux qui sont favorables aux politiques des conservateurs. «C'est tout à fait antidémocratique d'exclure les députés élus, les experts et les environnementalistes, mais de dire oui aux grandes entreprises, aux grandes pétrolières», a dit Jack Layton.

Selon lui, Stephen Harper a décidé de «punir» les voix discordantes. «C'est l'attitude d'un petit homme [small man], un petit homme de l'environnement», a-t-il dit.

Le chef du Bloc québécois estime quant à lui que la présence d'EnCana Corp. «illustre très bien la politique qui est suivie par ce gouvernement». Selon Gilles Duceppe, les entreprises pétrolières «ont un certain intérêt à faire en sorte qu'on n'ait pas 1990 comme année de référence» pour les cibles de réduction des gaz à effet de serre, mais plutôt 2006, comme le souhaite le gouvernement Harper. Les grandes entreprises risquent d'être moins favorables à un nouveau traité post-Kyoto et c'est la raison de leur présence, a affirmé Gilles Duceppe.

Le Devoir

EN MARGE DE BALI

Un nouveau pacte automobile

Treize constructeurs automobiles européens ont demandé hier à la conférence sur le changement climatique de Bali d'adopter des mesures qui encadreraient les efforts de l'industrie en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle internationale. «Les gouvernements doivent adopter des mesures solides et holistiques à la suite du protocole de Kyoto», écrit le président du directoire du constructeur allemand BMW, Norbert Reithofer, au nom de ses 13 membres. «Inévitablement, ce genre de mesures, qui doivent être mises en œuvre de manière globale, formeront la structure au sein de laquelle notre industrie apportera sa contribution à la réduction des émissions de gaz carbonique», ajoutent les signataires, dans une lettre ouverte publiée par le *Financial Times*. — *AFP*

Bangladesh, la Chine ainsi que certaines parties des Caraïbes et du Mexique. — *Le Devoir*

L'éthanol à proscrire

Selon un sondage réalisé auprès de 1000 décideurs et personnalités influentes dans 105 pays, les biocarburants produits à partir de végétaux comme le maïs constituent la pire des 18 technologies alternatives connues pour réduire d'ici 25 ans les émissions de gaz à effet de serre. C'est fondamentalement parce que ce type de culture va constituer une menace croissante pour la biodiversité avec son cortège d'engrais et de pesticides, que cette opinion prévaut. Les mêmes personnes, sondées par la Banque mondiale, estiment de façon très pessimiste — à 27 % seulement! — que les pourparlers en cours à Bali pour prolonger le protocole de Kyoto vont déboucher sur un accord post-2012 d'ici la fin de 2009. — *Le Devoir*

Guerre civile mondiale

Le réchauffement du climat pourrait provoquer une «guerre civile mondiale», selon un rapport de l'ONU rendu public hier. Cette étude a été publiée le même jour qu'était remis à Oslo le prix Nobel de la paix au Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et à l'ancien vice-président des États-Unis, Al Gore. Les problèmes d'approvisionnement en eau potable, la fonte des glaciers, les inondations, les mauvaises récoltes, la noyade de vastes territoires côtiers en raison du relèvement des mers notamment risquent de provoquer des migrations non souhaitées et des problèmes frontaliers susceptibles soit de réactiver d'anciens conflits soit d'en créer de nouveaux, selon cette étude suisse-allemande. Les zones les plus à risques sont notamment le nord et le sud de l'Afrique, le Sahel et la région méditerranéenne, l'Asie centrale, l'Inde et le Pakistan, le

Ils ont dit:

«Ce gouvernement n'aura été qu'un gouvernement de sceptiques. Ils ne veulent rien faire pour le climat», a déclaré la semaine dernière le propos du Canada le président du GIEC, Rajendra Pachauri. Ce dernier ajoutait dans un autre commentaire rapporté par Reuters: «Je n'ai aucun doute que si les pays développés agissent en leaders qu'on aura une réaction tangible et claire des pays en développement» pour qu'ils assument une part de la bataille contre le réchauffement. Le Canada de son côté veut que tout le monde se lie à des objectifs contraignants pour s'engager lui-même dans un plan de réductions. De son côté, Karsten Sach, chef de la délégation allemande, a déclaré hier à la Deutsche Presse Agentur que «Nous, les Européens, ne voyons pas la position canadienne comme étant très constructive». — *Le Devoir*

LÉGER MARKETING INNOVE

Un comité scientifique au service de sa clientèle

Léger Marketing innove et propose à ses clients l'accès à une expertise unique et pratique au Canada avec son Comité Scientifique.

Ce nouveau comité regroupe les sommités universitaires canadiennes dans les domaines d'expertise de Léger Marketing en gestion des communications, en évaluation de politiques publiques, en gestion de la marque, en commerce de détail, en commerce électronique et études Web ainsi qu'en politiques commerciales et analyse du comportement du consommateur.

Ces experts s'ajoutent aux 650 employés, dont 103 professionnels, de Léger Marketing répartis dans ses bureaux de Montréal, Québec, Toronto, Edmonton, Calgary, Winnipeg et Philadelphie pour répondre aux problématiques d'affaires et commerciales de sa clientèle par des réponses concrètes, mesurées et réfléchies.

Léger MARKETING

Jacques Nantel, Ph.D.
Professeur
HEC Montréal
Vente au détail
Commerce électroniqueTerence Flynn, Ph.D.
Professeur
Université McMaster
Gestion des communications
RéputationAlan C. Middleton, Ph.D.
Professeur
Université York
Marketing/BrandingG. Douglas Olson, Ph.D.
Professeur
Université de l'Alberta
Comportement du consommateurSylvain Sénécal, Ph.D.
Professeur
HEC Montréal
Commerce électroniqueGuy Lachapelle, Ph.D.
Professeur
Université Concordia
Évaluation de programmes
de politiques publiques

Léger Marketing est la plus importante firme de recherche marketing et de sondages à propriété canadienne

Livre-cadeau idéal

Michèle BENOÎT
Roger GRATTON

PIGNON SUR RUE

Les quartiers de Montréal

408 pages - 30,75 \$
ISBN 978-2-7601-2494-3

GUERIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

ACTUALITÉS



Michel David

La voix éteinte

« Il n'y a pas beaucoup de monde à l'Assemblée nationale qui parle de lutte contre la pauvreté », déplorait Françoise David la semaine dernière.

Coincidence, un groupe de députés péquistes participait dimanche à la conférence de presse donnée par le Réseau solidarité itinérance du Québec, qui demande au gouvernement Charest de s'attaquer sérieusement au problème de l'itinérance.

Mme David n'a pas tort. Malgré quelques mesures positives, comme la prime au travail, il est vrai que, depuis l'adoption d'une loi cadre sur la lutte contre la pauvreté, en décembre 2002, et la présentation subséquente d'un plan d'action pour les années 2004-2009, la classe politique donne parfois l'impression d'être habitée par le sentiment du devoir accompli, alors que le nombre d'itinérants se multiplie.

Chose certaine, en nommant Sam Hamad au poste de ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au printemps dernier, le premier ministre Charest n'a pas envoyé le message qu'il s'agissait d'une grande priorité pour son gouvernement.

En outre, M. Hamad avait soulevé la colère des organismes communautaires en déclarant, le jour même de son assermentation, que les bénéficiaires de l'aide sociale avaient « tout » et que leur situation était peut-être trop « confortable » pour les inciter à réintégrer le marché du travail.

Remarque, l'opposition officielle ne manifeste pas beaucoup plus d'empathie. Quand les jeunes adéquistes ont adopté une résolution proposant de couper les vivres aux bénéficiaires aptes au travail après une période de quatre ans, Mario Dumont n'a émis aucune réserve.

Il y a toujours au PQ une aile progressiste préoccupée de justice sociale, mais il reste à voir comment se traduira la modernisation de la social-démocratie annoncée par Pauline Marois, qui entend maintenant faire en sorte de créer la richesse avant de la distribuer.

♦ ♦ ♦

Il est vrai que les périodes de prospérité ne sont pas très propices à la mobilisation pour venir en aide aux démunis. La pauvreté n'est généralement perçue comme un réel problème qu'à partir du moment où elle devient une menace pour la paix sociale, avec l'augmentation du nombre de chômeurs et d'assistés sociaux.

Tant qu'elle est contenue dans des limites « raisonnables », la misère est perçue comme une chose certainement déplorable, qu'il convient de soulager par les bonnes œuvres, mais que l'on a renoncé depuis longtemps à éliminer.

En attendant la prochaine récession, ceux qui sont désireux de contribuer à améliorer le sort de l'humanité se consacrent plutôt à des causes comme la protection de l'environnement. Il est tellement plus exaltant de combattre les changements climatiques que l'itinérance.

Il n'y a pas que la conjoncture. À travers les âges, les grands mouvements de lutte contre la pauvreté ont souvent été incarnés par des hommes ou des femmes qui ont su éveiller les consciences et provoquer l'action: Vincent de Paul, l'abbé Pierre, Mère Teresa...

L'adoption de la loi de 2002 a été l'aboutissement d'un long processus amorcé par la Fédération des femmes du Québec, que présidait Françoise David, avec la marche Du pain et des roses de juin 1995. Ce jour-là, plus de 15 000 femmes, dont plusieurs avaient fait 200 kilomètres à pied pour se rendre à Québec, avaient assiégré le Parlement.

« Merci de nous déranger à ce point », leur avait lancé Jacques Parizeau, dont le gouvernement avait acquiescé à plusieurs de leurs demandes, notamment une loi sur l'équité salariale et une autre sur la perception automatique des pensions alimentaires.

Encore aujourd'hui, il ne manque pas de femmes et d'hommes qui se dévouent corps et âmes pour les moins favorisés. Le saut de Françoise David en politique a cependant créé un grand vide. Au sein du mouvement communautaire, il n'y a plus personne qui est en mesure de mobiliser l'opinion publique.

♦ ♦ ♦

Il fut une époque où Mme David pouvait exiger d'être reçue par le premier ministre. Elle n'est plus que le demi-chef d'un parti en mal de visibilité, dont le dernier sondage Crop situait le pourcentage des intentions de vote à l'intérieur de la marge d'erreur.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la pertinence de Québec solidaire. On peut lui reprocher de diviser le voter progressiste, mais il est parfaitement concevable que certains ne puissent pas se reconnaître dans les positions PQ. Qui plus est, avec le report du référendum aux calendes grecques, il n'y a rien d'hérétique pour un souverainiste à voter pour un autre parti.

Actuellement, en sa qualité de politicienne non élue, Mme David a la pire des deux mondes. Elle n'a pas la tribune que lui offrirait l'Assemblée nationale, mais elle doit composer avec le peu d'estime dont jouit la classe politique.

Conférencier invité au dernier congrès de la Fédération professionnelle des journalistes, Bernard Drainville a fait part du choc qu'il a subi quand il a décidé de se présenter sous les couleurs du PQ. D'autres journalistes avaient fait le saut avant lui, qu'il s'agisse de René Lévesque ou de Jean-Pierre Charbonneau, et ils avaient été traités en héros ou presque. Lui s'est senti comme un vaurien.

Les journalistes sont particulièrement durs envers un des leurs qui saute la clôture, mais tous ceux qui se lancent en politique sont soupçonnés à des degrés divers de ne chercher qu'à assouvir leurs ambitions.

Mme David était sans doute animée de nobles intentions, mais elle a fait un bien mauvais calcul. Alors qu'elle était une actrice importante, dont la voix portait, elle est devenue une politicienne marginale qui risque de le demeurer très longtemps. Qu'elle ne se fasse aucune illusion: lors de la prochaine campagne électorale, elle ne sera pas invitée au débat des chefs, et Québec solidaire devra faire des pieds et des mains pour avoir un peu de visibilité.

Il est peut-être vrai que l'on ne parle pas beaucoup de lutte contre la pauvreté à l'Assemblée nationale, mais avant que Mme David n'aspire à y entrer, on en parlait au moins à l'extérieur.

mdavid@ledevoir.com

Les accommodements, parfois une question de vie ou de mort

Un coroner explique qu'on ne peut appliquer aux hôpitaux les mêmes règles qu'ailleurs dans la société

Au moins quatre immigrants nouvellement arrivés ont reçu des soins médicaux qui ont mal tourné que ce soit en raison de facteurs financiers, linguistiques ou culturels. Résultat: quatre décès évitables qui font dire au coroner Jacques Ramsay que soigner nécessite bien plus qu'une poignée d'accommodements raisonnables.

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

En mettant en avant une pointe unique valable aussi bien pour le milieu du travail, de l'éducation ou de la santé, la Commission Bouchard-Taylor risque de passer à côté de l'essence même de l'acte de soigner, a dénoncé hier le Dr Jacques Ramsay. Le coroner juge que la notion d'accommodement raisonnable s'avère en effet beaucoup trop réductrice lorsqu'elle est appliquée à un domaine où un simple geste peut départer la mort de la vie.

En fait, tous les accommodements demandés dans les hôpitaux sont a priori raisonnables, croit le Dr Ramsay. « Vouloir imposer une pointe unique, c'est dénaturer l'acte même de soigner qui consiste plutôt à aller à la rencontre de l'autre. » Sur ce point, l'article 5 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux est clair: « toute personne a le droit de recevoir des services [...] adéquats sur les plans scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée et sécuritaire. » Or, certains facteurs font en sorte que ces impératifs ne sont pas toujours respectés pour les personnes nouvellement arrivées.

Il y a d'abord le facteur financier, qui pèse lourd dans la balance. Sur les quatre cas présentés hier, trois n'avaient pas droit à la carte d'assurance maladie. Pour Beong Gu Lee, qui souffrait de problèmes de cœur, cela s'est traduit par une mort naturelle, mais évitable. Jouissant d'un simple statut de visiteur, Beong Gu Lee n'avait pas de permis de travail et ne pouvait donc pas assumer les coûts d'une assurance privée. Or, il aurait eu besoin de soins de base qui n'ont pas été pris en charge par Québec dont la seule obligation est de donner des soins d'urgence.

Pour le coroner, il y a là une faille à combler. À cet égard, l'exemple des cliniques ontariennes destinées aux sans-papiers est une voie intéressante à explorer. Le Dr Ramsay a toutefois refusé de se prononcer sur l'universalisation des soins de santé pour tous, un domaine qui revient d'office au ministère de la Santé, a-t-il



Au moins quatre immigrants qui ont eu affaire avec le système de santé sont morts alors qu'ils auraient dû vivre, soutient le coroner Jacques Ramsay.

précisé. Sans aller aussi loin, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes a quant à elle réclamé l'abolition du délai de carence de trois mois imposé aux immigrants reçus. Jusqu'à présent, le coroner n'a pas eu à se pencher sur un tel cas si bien qu'il n'a pu se prononcer sur cet enjeu.

Aide et formation

Pour les sans-papiers toutefois, les exemples se sont multipliés. Par exemple, Monique Jean-Baptiste a attendu à la dernière minute avant de composer le 911 en raison de son visa expiré. À leur arrivée, les ambulanciers ont du mal à cerner l'agitation de la dame qu'ils attribuent à de l'anxiété. Pendant son transfert, Mme Jean-Baptiste subit une rupture de grossesse ectopique. Elle meurt à l'hôpital sans avoir repris conscience. Outre le facteur financier, s'ajoute ici un facteur culturel important, note le coroner: « Notre évaluation de la douleur varie d'une culture à l'autre. Ici, on l'a clairement sous-estimée. »

Nicodème Kassa, lui, s'est vu refuser le statut de réfugié. Souffrant de crampes abdominales et musculaires, il consulte un médecin en utilisant la carte d'assurance maladie d'un ami. On lui diagnostique une insuffisance rénale. Le pot aux roses découvert, l'hôpital inscrit M. Kassa à un programme de santé intérimaire permettant de couvrir ses frais annuels de dialyse qui s'élevaient à 70 000 \$ par année. Tout est bien qui finit bien? Pas vraiment.

Ce natif de la Côte d'Ivoire voit d'un mauvais œil la dialyse et devient violent avec le personnel soignant. Après plusieurs tentatives visant à démythifier le traitement, l'hôpital se voit contraint de lui in-

terdire l'entrée dans son unité. Un autre hôpital prend la relève, sous escorte d'un agent de sécurité. Mais M. Kassa cesse les traitements et est retrouvé mort peu de temps après. Pour le Dr Ramsay, la barrière culturelle a joué un rôle déterminant. « L'hôpital aurait dû aller chercher de l'aide auprès de ressources transculturelles afin de mieux se faire comprendre. »

Même quand le nouvel arrivant a sa carte d'assurance maladie en poche, les choses peuvent mal tourner si les barrières culturelle et linguistique sont trop importantes. Ce fut le cas de Bashkim Omeri, un Albanien. Lors d'un examen de routine, on précise à son épouse son groupe sanguin: A+. Or, M. Omeri entend plutôt qu'elle est HIV+. La panique le gagne, même si ses médecins et ses proches lui expliquent longuement sa méprise. Il est vu par un psychiatre qui le renvoie chez lui avec une prescription et un diagnostic de psychose. Trois jours plus tard, il se suicide.

Ces quatre cas, non reliés entre eux, montrent à quel point ce que plusieurs présentent aujourd'hui comme un caprice peut avoir un impact décisif sur la santé d'un être humain. Le phénomène est tout nouveau pour le bureau du coroner qui n'a colligé aucune statistique sur ce point. Mais ce réflexe devra désormais faire partie de la routine, insiste le coroner. Quant au réseau de la santé, le temps est venu de faire appel à la doctrine de l'« Easy Rescue », qui appelle à une plus grande ouverture d'esprit, mais surtout à l'obligation morale de porter secours même quand cela se fait au prix d'un minimum d'inconvénients ou d'adaptation.

Le Devoir

Procréation assistée: l'attente devient exaspérante

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les intervenants du milieu de la procréation assistée sont découragés de constater la lenteur avec laquelle la réglementation devant encadrer cette industrie se déploie. Plusieurs dénoncent la trop grande proximité entre les fonctionnaires fédéraux et les cliniques de fertilité qu'ils sont censés surveiller.

« Je suis déçue et frustrée que cela prenne tant de temps. Cela ne devrait pas être si long », lance Patricia Baird, celle qui avait présidé de 1991 à 1993 une commission royale d'enquête sur les « nouvelles » techniques de reproduction. Il a fallu plus de dix ans à Ottawa pour répondre par une loi et, quatre ans plus tard encore, cette loi n'est toujours pas opérante parce que les règlements devant lui donner vie se font attendre.

« C'est comme si on s'était ingénié pendant 20 ans à ne rien faire », lance Louise Vandelay, sociologue de renom à l'UQAM impliquée dans ce domaine depuis plus de 20 ans, ayant siégé pendant un temps à la commission Baird. « On s'organise pour que ce soit la loi du fait accompli qui devienne la loi. Le Canada est quand même un des rares pays qui aura investi pendant 20 ans du temps et de l'énergie pour en bout de piste laisser la loi du fait accompli prévaloir. »

Comme le révélait *Le Devoir* hier, un seul des dizaines de règlements attendus a été rédigé. La nouvelle agence censée les appliquer, Procréation assistée Canada (PAC), a donc peu à faire. En outre, ses dirigeants basés à Ottawa dépendent d'importantes sommes pour se rendre au siège social de Vancouver tenir des réunions.

Copain-copain avec l'industrie

D'autres personnes, qui réclament l'anonymat, critiquent la trop grande proximité entre ceux qui gagnent leur vie en dirigeant des cliniques de fertilité et l'agence censée les surveiller.

PAC a mis sur pied un comité tripartite pour le conseiller sur l'application de la future réglementation. Ce comité tripartite regroupe la direction de PAC ainsi que des membres de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada et de la Canadian Fertility and Andrology Society. On retrouve donc autour de cette table des médecins de l'Ottawa Fertility Center, du Centre de fertilité de Victoria, de la clinique britanno-colombienne Genesis et de la clinique montréalaise OVO. Il n'y a aucun représentant des patients, des enfants nés de ces techniques ou encore des éthiciens.

Les députés fédéraux siégeant au comité permanent de la Santé sont perplexes. « Quiconque ayant des intérêts dans ce secteur ne devrait pas siéger dans des comités à titre de partenaires de nos pouvoirs publics », estime la néo-démocrate Judy Wasylycia-Lewis.

À Procréation assistée Canada, on répond que ce comité remplit une fonction consultative. « Le comité, explique par courriel la porte-parole Kate McGregor, a été mis sur pied récemment par l'agence tel un forum de discussion sur des questions d'intérêt mutuel, telles que le développement de nouvelles technologies, afin de discuter d'une collaboration éventuelle. » Mme McGregor insiste sur le fait que, l'agence étant distincte de Santé Canada, son comité tripartite n'interfère pas avec l'élaboration des règlements.

Reste qu'au nombre des observateurs qui y siègent se trouvent quelques fonctionnaires de Santé Canada, dont Kata Kitaljevich, la directrice du bureau de mise en œuvre de la loi sur la procréation assistée. C'est ce bureau qui rédige la réglementation...

Selon Roger Pearson, un médecin porte-parole de la Canadian Fertility and Andrology Society, c'est tout à fait normal. « Santé Canada n'a absolument aucune idée de ce qui se déroule dans nos laboratoires », dit-il en faisant référence aux éprouvettes et atomes microscopiques que seuls un œil expert peut déchiffrer.

Pour Mme Vandelay, tout cet épisode est symptomatique d'une incapacité canadienne à s'attaquer aux problèmes d'éthique reliés à la santé, que ce soit pour les OGM ou encore les composés chimiques qui meublent notre quotidien. « Le gouvernement organise ces choses d'une manière telle qu'il rend impossible de les penser intelligemment, d'en prendre le contrôle pour les encadrer. »

Le Devoir

EN BREF

Elle ne viendra pas. C'est tout!

Ottawa — La ministre du Patrimoine canadien, responsable de la région de Québec, Josée Verner, refuse d'expliquer pourquoi la reine Elisabeth II n'est pas invitée au 400^e de Québec. La ministre Verner a été longuement interrogée à ce sujet au cours d'un point de presse, hier matin, à Ottawa. Dimanche, le journal *La Presse* affirmait que la Ville de Québec et le gouvernement du Québec voulaient inviter la reine, mais que le gouvernement de Stephen Harper aurait décidé de ne pas l'inviter par peur que sa pré-

sence ne crée des tensions entre fédéralistes et souverainistes. Cette thèse n'a pas été confirmée par la ministre Verner, ni par son homologue du Québec, Christine St-Pierre, présentes toutes deux au même événement à Ottawa, hier matin. Mais les deux ministres ont bel et bien confirmé que la reine ne serait pas de la fête, à Québec. À six reprises, la ministre Verner a donné pour toute réponse aux nombreuses questions des journalistes, qu'il n'était pas prévu que la reine visite le Canada en 2008. Des paroles qu'elle a répétées six fois, en anglais et en français, ajoutant que c'est la seule réponse qu'elle donne à ce sujet. — *La Presse canadienne*

François Gendron

avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

POUR VOUS TIRER
D'EMBARRAS

Livre-cadeau idéal
Jacques BEAUCHESNE
DICTIONNAIRE DE L'ÉCRIVAIN EN HERBE
Dédié aux jeunes et aux plus âgés qui vivent l'appel de l'écriture.
En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Livre-cadeau idéal
Jacques BEAUCHESNE
DICTIONNAIRE DES COOCCURRENCES
Au service de l'écriture
En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

LES ACTUALITÉS

Hausse de taxes de 1,8 % à Laval

Le maire réitère son souhait de voir le métro prolongé de la station Montmorency à celle de Côte-Vertu

JEANNE CORRIVEAU

Les Lavallois subiront une nouvelle hausse de leurs taxes foncières l'an prochain. Le budget 2008 de la Ville présenté hier par le maire Gilles Vaillancourt prévoit des augmentations moyennes du compte de taxes de 1,8 % pour le secteur résidentiel et de 2 % pour le secteur non résidentiel.

Pour contrer la hausse des valeurs foncières des propriétés, Laval a abaissé de 12,2 cents le taux de base de la taxe foncière qui atteint maintenant 1,069 \$ par 100 \$ d'évaluation. Rappelons que, l'an dernier, Laval avait décidé d'étaler sur trois ans le rôle d'évaluation qui avait fait grimper de 41,2 %, en moyenne, la valeur des propriétés.

Les Lavallois seront appelés à se montrer plus zélés en matière de recyclage puisque la Ville distribuera au printemps des bacs de 240 litres qui viendront remplacer les contenants actuels de 64 litres.

Il n'aura plus à se soucier de séparer les matières recyclables puisque la collecte se fera désormais en mode pèle-mêle. «Nous avons bon espoir qu'avec une collecte par semaine, et non aux deux semaines, nous allons atteindre le 60 % prévus dans la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles», a indiqué le maire qui précise que le taux actuel oscille autour de 35 %. Ces nouvelles mesures représentent une dépense supplémentaire de 8,7 millions pour 2008.

Par ailleurs, Laval consacrera 1,4 million de dollars à la création d'une escouade anti-gang composée de 15 policiers, mais cette dépense, précise le maire Vaillancourt, sera compensée en grande partie par le gouvernement du Québec.

Le métro

Gilles Vaillancourt a profité de la présentation du budget pour réitérer son souhait de voir se réali-

ser, d'ici dix ans, le prolongement du métro entre la station Côte-Vertu, à Montréal, et la nouvelle station Montmorency à Laval. Moins de huit mois après l'inauguration du métro à Laval, M. Vaillancourt trouve tout naturel de planifier un tel projet qui comporterait quatre nouvelles stations, dont deux à Montréal. Évaluant son coût total à un milliard de dollars, le maire estime qu'une somme de 100 millions pourrait être réservée à cette fin chaque année par Québec. «100 millions sur un budget de 70 milliards, ce que sera sans doute le prochain budget de la province de Québec, c'est un peu l'état de la question au fond de nos poches à nous, explique-t-il candidement. À 100 millions par année, on ne s'en apercevra pas. Le budget de la province n'en souffrira pas.»

Sans rejeter l'idée, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) fait valoir que seuls les projets de prolongement de la ligne bleue vers l'Est, et celui de la ligne oran-

ge entre la station Côte-Vertu et la gare de train de banlieue des Bois-Francis, sont prioritaires et font actuellement l'objet d'études.

À Montréal, les ambitions de M. Vaillancourt sont accueillies froidement tant par le maire de l'arrondissement d'Anjou, Luis Miranda, que par le responsable du transport collectif et de l'aménagement urbain au comité exécutif, André Lavallée. Il y a deux ans, une coalition pour le développement des transports en commun, dont le maire de Laval faisait partie, avait établi quatre priorités de développement pour la métropole et l'extension du métro jusqu'à Laval, à partir de la station Côte-Vertu, n'y figurait pas, a rappelé hier M. Lavallée.

De son côté, Daniel Desharnais, attaché de presse de la ministre des Transports, Julie Boulet, a indiqué qu'il était trop tôt pour se prononcer sur un tel projet.

Le Devoir

Le nouveau Planétarium sera achevé en 2010

Le nouvel édifice, construit au coût de 31 millions, s'élèvera à côté du stade olympique

KATHLEEN LÉVESQUE

«Enfin, les planètes sont alignées!» C'est par cette exclamation que le maire de Montréal, Gerald Tremblay, a annoncé hier la construction du nouveau Planétarium qui s'élèvera à côté du stade olympique à la fin de 2010.

Il aura fallu plus de quatre ans pour que les gouvernements provincial et fédéral ainsi que Montréal se concertent afin de réaliser ce projet de 31 millions. Chaque partenaire verse une contribution de 9 millions. S'ajoute à cette somme la participation de 4 millions de Rio Tinto Alcan. Du coup, le nouveau Planétarium portera le nom de l'entreprise commanditaire.

L'actuel Planétarium est un édifice vétuste dont les équipements audiovisuels le sont tout autant. La relocalisation était devenue incontournable, a souligné le sénateur Michael Fortier, ministre responsable de Montréal dans le cabinet de Stephen Harper, qui a par ailleurs tourné à la blague le fait que le gouvernement fédéral s'est fait longtemps tirer l'oreille dans le dossier.

Chose certaine, la nouvelle construction sera dotée d'une technologie de pointe qui permettra d'offrir des spectacles multimédias de plus grande qualité. On y retrouvera deux amphithéâtres pour les représentations, des laboratoires spécialisés, des salles d'exposition permanente ainsi qu'un centre de documentation.

Les installations du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et bientôt celles du Planétarium formeront le plus grand complexe de science naturelle du Canada, s'est réjoui le maire Tremblay. «Montréal est sous une bonne étoile», a-t-il lancé avec un large sourire.

Les travaux préliminaires devaient débiter cet hiver, et la construction devrait suivre à compter de 2009. D'ici là, un appel d'offres sera lancé et peut-être même un concours d'architecture.

Héritage Montréal espère que Montréal profitera de l'occasion pour se doter d'un bâtiment de qualité. «C'est une belle nouvelle mais qui ne doit pas se transformer en installation insignifiante», a affirmé Dinu Bumbaru, porte-parole de l'organisme de défense du patrimoine. M. Bumbaru se

préoccupe également de ce qui adviendra du bâtiment de la rue Peel, construit dans la foulée de l'Expo 1967. «Il y a peut-être une occasion à saisir pour le redéploiement de ce secteur surtout qu'il s'agit d'une des rares salles sphériques», a-t-il souligné.

Le bâtiment et le terrain ont une valeur foncière totale de 10 millions. Déjà, des promoteurs auraient contacté la Ville pour présenter des projets de développement. Montréal n'a pas encore déterminé comment disposer de ces installations.

Entre-temps, le Planétarium poursuivra ses activités jusqu'à l'été 2010. On estime pouvoir doubler le nombre de visiteurs (125 000 à l'heure actuelle) une fois le projet terminé. Outre les très nombreux écoliers et étudiants qui visitent le Planétarium, un camp d'été très couru sur l'astronomie y est organisé.

Le ministre Raymond Bachand qui cumule le Développement économique, le Tourisme ainsi que la responsabilité de la région de Montréal, a insisté pour souligner que la présence de Québec dans ce dossier qui combine «la science, le tourisme et le rêve» est «l'expression de la confiance du gouvernement envers Montréal».

Le Devoir

Montréal aura un vélo signé Dallaire

ISABELLE PARÉ

Le premier vélo en libre-service de Montréal portera la griffe de Michel Dallaire. La firme du réputé designer québécois vient d'être sélectionnée par Stationnement de Montréal (SdM) pour concevoir la bicyclette communautaire appelée à prendre la route dès l'automne 2008.

À la suite de l'appel d'offres lancé au début du mois de novembre par SdM, une douzaine de firmes de design industriel s'étaient montrées intéressées à dessiner le futur vélo en libre-service montréalais. Impressionné par le nombre et la qualité des propositions reçues, Stationnement de Montréal a finalement arrêté son choix sur le consortium constitué de la firme Michel Dallaire design industriel (MDDI) et de Cycles Devinci Inc., un fabricant de vélo du Saguenay.

Hier, le porte-parole de SdM, Mi-

chel Phillibert, a soutenu que la firme de Michel Dallaire s'était démarquée par sa grande expérience, sa capacité à produire rapidement le produit réclamé et son prix. La firme aura le mandat de concevoir, d'ici le 15 septembre prochain, l'ensemble du mobilier urbain relié au projet, soit le vélo lui-même et son support, un système d'attache et la borne de location.

«L'exercice a été très satisfaisant. Nous sommes très confiants de pouvoir offrir à la population les 40 premiers prototypes dès la fin de septembre prochain», a-t-il dit.

Les firmes Alto design, Michael Swift design, Morelli et cie et Tak Design s'étaient aussi classées parmi les cinq finalistes.

Joint hier, le designer Michel Dallaire s'est dit très heureux d'avoir à réaliser ce projet créatif, qui comporte de nombreux défis techniques.

«La difficulté réside davantage

dans la conception des systèmes d'ancrage et d'attaches où nous devons innover. Nous serons assistés par des fous du vélo et des fabricants chevronnés», a-t-il dit.

En effet, Montréal a engagé deux experts pour participer au développement de ce projet. SdM a choisi de ne pas avoir recours aux systèmes développés ailleurs, qui font déjà l'objet d'un brevet, notamment le système électro-magnétique développé par JC Decaux à Paris pour le Vélib' ou celui conçu par Clear Channel, utilisé à Barcelone. Idéalement, SdM souhaiterait créer un système d'attache inédit, qui sera lui-même brevetable.

Le vélo en soi devra être robuste, adapté aux conditions climatiques québécoises et devra convenir à tous les types de cyclistes. «Il y a des défis ergonomiques à relever. Le vélo doit être confortable autant pour une jeune fille qu'un homme bien ba-

raqué. Il comportera plusieurs vitesses et une esthétique sobre mais efficace», affirme Michel Dallaire.

«On va essayer de faire mieux que les Français et d'apprendre de leurs erreurs», a renchéri celui qui s'est fait connaître en dessinant la flamme olympique des Jeux olympiques de Montréal en 1976.

Design Dallaire Design industriel (DMMI) a réalisé de nombreux projets reliés à l'environnement public et urbain ces dernières années, dont le mobilier urbain du Quartier international de Montréal, en 2004, la signalisation piétonnière dans le Vieux-Port, la ligne rouge du métro de Boston, ainsi que le mobilier des salles de lecture de la Grande bibliothèque du Québec. MDDI a aussi redessiné récemment l'intérieur de la classe affaires pour les avion Airbus 320 d'Air Canada.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

I · N · D · E · X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
150 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone : 514-985-3322

Télécopieur : 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit



101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

DOMAINE PATRIMONIAL
Rive-sud. 20 min. de Mt.
450 347-8996. L.M. - Pas d'agent.

GRAND COTTAGE - AHUNTSIC
Secteur recherché. 5 ch. Garage
+ 2 stat. ext. 40' X 26' + solarium
4 saisons. 457 000\$. Pas d'agent.
514 522-2381 et 514 386-1292

121 ESTRIE

SHERBROOKE chateaux cott.
5 ch. 3 s/bains. foyer, 20 000 pi.
piscine creusée. 819-437-8117
265 000 \$ nég. duproprio.com

134 FERMES, FERMETTES, TERRES

LANAUDIÈRE, ÉRABLIÈRE, 65
arpents, bord lac, (450) 835-2034
(450) 886-5585, (450) 916-8605

135 TERRAINS

BORD DE LAC, TERRAINS
DANS LANAUDIÈRE
grands, boisés, 1h de Mt.
Pleine nature. 450 835-2034
450 886-5585 450 916-8605

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

Outremont adj. 5611 Darlington
7 1/2 chauf., équipé, peint. Gar.
Métro UdeM. 1385\$ 514 737-6169

PRÈS MÉTRO FRONTENAC

Fullum et Larivière
5 1/2 à louer pour le 1^{er} décembre.
Rez-de-chaussée d'un triplex, 750\$/mois.
Entièrement rénové.

Sheppard et Sherbrooke
4 1/2 à céder pour le 1^{er} février.
3^e étage d'un cinq logements.
800\$/mois. Entièrement rénové.

Les chiens ne sont pas permis pour les deux appart.

Pour plus d'information,
contactez Danielle :
514 985-3346

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

LACHINE - 32e AVE
3 1/2 - 575\$ (fév) - 4 1/2 - 675\$
Chauffés. Eau ch. Renovés. Asc.
Pr tout. Pas d'animaux. Stat. disp.
514 363-4779

MÉTRO PARC - 3 1/2

Frigo, poêle, rideaux, sécuritaire.
Impeccable, ensoleillé, balcon
Pas d'animaux. Tous les services.
Libre mm. N-lum. Bus 80 con.
490\$/m. 514 271-3208

N.D.G. Haut duplex, 5^e fl., 3 ch.

fermes, 3 élect. balcon, terr. 890 \$
514 485-8693 514 579-8460

PETITE-PATRIE - Grand 7 1/2

Éclairé, propre, 3 c.c. fermées.
3^e fl. bois. idéal trav. autonome.
10 min. métros Jean-Talon/Fabre.
Libre. 880\$ 514 812-6608

PIED-À-TERRER À MTL

Secteur est. Bus à la porte
(métro H-Beaugrand. 4^e fl. rénové
qualité supérieure. Tout inclus.
Meuble : 1000\$. Non-meuble : 850\$
514 945-1030

PLATEAU - LOFT

Laurier - Papineau, Rdc. Tr. réno.
Pl. bois. 850\$/m avec électros ou
825\$/m pas électros. 1 mois gratuit!
514 879-1597

PLATEAU SUPERBE GR. 5 1/2

Métro. Parc Lafontaine bois/cerisier
Stat. poss. 1250\$/m 514 367-7368

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

Ste-Cath/Papineau, 6 1/2, 4 c.c.
7 1/2, 4 c.c., semi-meublé.
CDN, 4 1/2, 2 c.c. 5 1/2, 3 c.c.
514 659-5199 514 659-9876

VILLERAY - 5 min. métro

5 1/2 r de c. + s.s. rénové.
3 c.c., 2 s. de b. Pato.
Libre. 11500\$ 514 234-0827

161 SOUS-LOCATION

PLATEAU - De Lanaudière 5^e fl.
Tout équipé et meublé.
(litene, vaisselle, etc.)
Période de sous-loc. à discuter.
1 150 \$/m, élec. et chauff. n-inclus.
514 772-8046.

163 OFFRE À PARTAGER

OUTREMONT À PARTAGER
R. de c. de duplex - 2 600 p.c.
À 2 pas du métro Outremont.
600\$ t/m. Non-Fumeur.
514 278-9942 5 14 608-7801

VERDUN 4 ch. de maison privée.

Accès à tt. piscine ext. Prox. c.v.
Bienvenue aux étudiants.
375\$/m chaque. 514 618-0353

164 CONDOMINIUMS À LOUER

ILES DES SOEURS - Vosges-
5 pces. Plein sud, foyer, garage.
5 élect. 1600\$/m 514 510-0708

169 QUÉBEC À LOUER

PIED-À-TERRER - QUÉBEC
Maison 10 min Vieux-Québec (bus)
Cherche pers. sérieuse. Non-lum.
418 626-0222

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

*** PARIS VII - XV ***
Superbe 2 1/2 (Champ-de-Mars)
Tr. rénové et équipé, très ensoleillé.
Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

À PARIS - Marais 400 euros/sem

Provence - Toulon 400 euros/sem
xyzapi@yahoo.fr

176 CHALETS À LOUER

LAC DES DEUX-MONTAGNES
Baie de Carillon. 1 hre de Mt.
Petit chalet rustique, 1 c.c., foyer.
Une nature étonnante.
700\$/m 2 500\$/saison (déc.-avr.)
514 945-1030

MONT-SAINTE-ANNE 2 étages.

2 km montagne. 3 c.c. 6-8 pers.
Foyer+TV sat. \$/sem pour
Noël ou relâche 819-346-9351

201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

AUBERGE Victorienne MATANE
www.aubergeleisure.com
Pour info demandez Guy
418 562-0021

251 BUREAUX À LOUER

SUR LE PLATEAU 800 p.c.
Coin Laurier - Papineau
TEL: 514 879-1597

307 LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. (514) 914-2142
4487 de la Roche/Mt-Royal

322 APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

RÉFRIGÉRATEUR «FRIGIDAIRE» 2005

Capacité (pl. cu.) 20,4.
Type: compartiments
superposés. Finition:
Acier inoxydable Hauteur:
69 po. Profondeur
avec porte: 31 po. Très
propre. Valeur: 1,695\$.
Prix demandé: 950\$

514-949-1466

450 EMPLOIS DIVERS

450 EMPLOIS DIVERS

450 EMPLOIS DIVERS

450 EMPLOIS DIVERS

530 COURS

Faites-le pour une bonne cause!

Participez à la recherche sur les médicaments connus.

Nous recherchons présentement des adultes, légers fumeurs et non-fumeurs, pour participer à une étude clinique.

Plusieurs études sont disponibles.
(en semaine, fin de semaine, court ou long séjour)



Appelez du lundi au vendredi de 8 h à 20 h | Samedi de 9 h à 17 h

Études Cliniques | 18 ans +

Recevez de 700 \$ à 4 000 \$*

*Préimprimé compensation selon l'étude complète et la durée du séjour

ALGORITHM
Pharma

www.algopharm.com
(514)381-2546 (ALGO)

CENTRE D'ÉVALUATION MÉDICALE BEAUMONT
1100, St. Remond, #111
Montréal (Québec) H3P 3P0

CLINIQUE BEAUMONT (est)
1200, St. Remond
Montréal (Québec) H3P 3P1

BISSO SOCIAL
575, St. Armand
Laval (Québec) H7V 4E3

necrologie@lememorial.com

2190, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2H 1K3
(514) 525-1149
Télécopieur : (514) 525-7999
www.lememorial.com

Pour publication section décès

Le mémorial

Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30

Si ceci ressemble à un test de maths, visitez
mathscourantes.ca ou appelez le 1 800 303-1004.

La solution par les maths

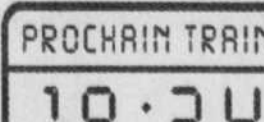


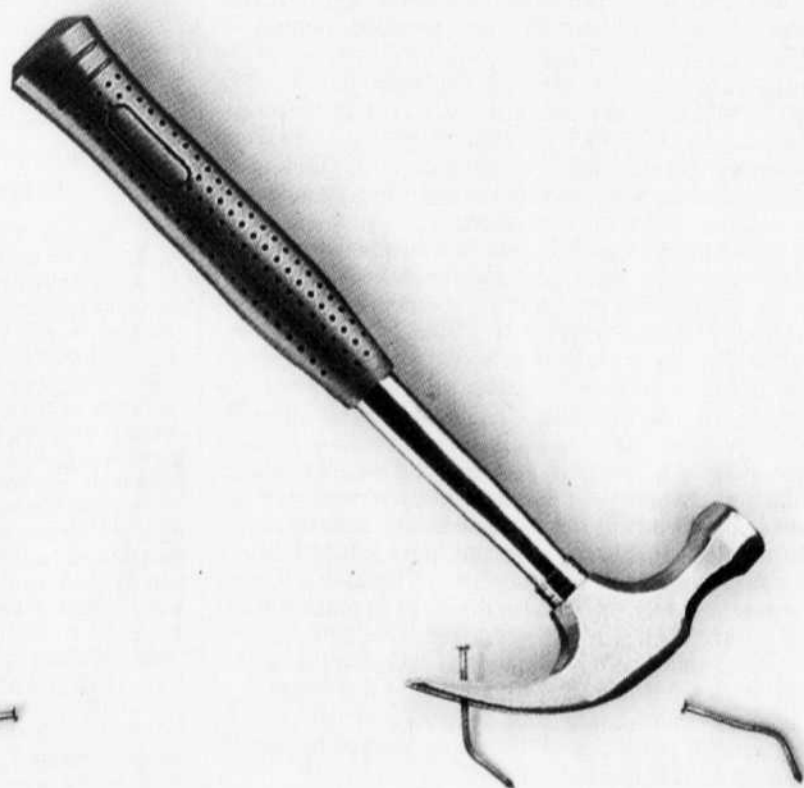
Fig. 16



Liberty Foundation
Fondation pour l'éducation

RÉNO/DÉPÔT

Tout pour les petits travaux dans le quotidien



ÉDITORIAL

Toronto se paie
Montréal

En cédant son autonomie pour devenir une filiale spécialisée du Groupe TSX inc. (rebaptisé Groupe TMX) déjà propriétaire de la Bourse de Toronto, le conseil d'administration de la Bourse de Montréal répond à une logique de complémentarité canadienne qui pourrait lui coûter cher à long terme.



Jean-Robert Sansfaçon

Depuis que Montréal a abandonné les transactions d'actions pour se concentrer sur les produits dérivés, en 1999, Toronto n'a pas réussi à profiter de la situation pour contrer l'attrait croissant que représentent les autres Bourses du continent, comme New York et NASDAQ, pour l'inscription de nouveaux titres. À l'échelle de la planète, un mouvement de fusions et d'acquisitions de Bourses a même relégué Toronto à un rôle de gentille Bourse régionale, qualificatif dont Bay Street ne se gênait pas pour affubler Montréal, il y a dix ans.

On ne peut certes pas nier la logique d'affaires qui a présidé à la prise de contrôle à laquelle nous venons d'assister, et que l'on voudrait nous présenter comme une fusion. Les deux Bourses offrent des services qui leur sont propres et qui se complètent bien; les deux font face à des conditions de marché difficiles en ces temps de turbulence, et les deux sont de très petite taille à l'échelle du monde.

Dans le cas de Toronto, la vague d'acquisitions de gros joueurs canadiens comme Alcan et Inco par des sociétés étrangères est en train de lui faire perdre des plumes. Aux prises avec un rétrécissement de ce marché traditionnel, en désespoir de cause, Toronto menaçait Montréal de créer sa propre Bourse de produits dérivés dès 2009. L'opération lui aurait coûté les yeux de la tête, mais elle aurait aussi fait très mal au Québec.

Placé devant cette menace, le conseil des actionnaires de la Bourse de Montréal a d'abord entrepris de négocier des alliances avec d'autres parquets comme celui de Chicago pour la création d'une éventuelle Bourse canadienne du carbone, et le NY Mercantile Exchange qui est même devenu actionnaire de la Bourse de Montréal. Récemment, la Bourse de Montréal faisait même l'acquisition du Boston Options Exchange, une Bourse automatisée d'options sur actions.

Montréal aurait donc aussi pu se vendre à d'autres que Toronto, une réalité connue des gens de Toronto et qui explique, en partie du moins, le montant relativement élevé de la transaction (1,3 milliard de dollars).

C'est aussi pour cela que Toronto a consenti à plusieurs des exigences posées par les autorités québécoises et le conseil de la Bourse de Montréal. Ainsi, Montréal aura son propre conseil d'administration et déléguera cinq représentants au conseil de la société mère torontoise.

Qui nommera ces gens, quel sera leur degré d'indépendance compte tenu du fait qu'ils seront issus d'un conseil local qui n'a rien d'indépendant? Nous n'en savons rien, et cela inquiète l'un des actionnaires de la Bourse, la Caisse de dépôt et placement. D'où l'importance de la consultation publique que tiendra l'Autorité des marchés financiers en début d'année, à la demande de la ministre de Finances.

En mettant la main sur la Bourse de Montréal, Toronto se donne les moyens de présenter un éventail plus complet de services. La formule d'acquisition arrêtée devrait permettre à Montréal de maintenir un niveau d'activités et d'emplois intéressant, à court et à moyen terme, et à Toronto de résister encore un peu aux attaques venues d'ailleurs. Mais, avant de donner son aval définitif à la transaction, Québec doit s'assurer que la situation n'évoluera pas au détriment de Montréal dans l'éventualité de la vente du futur Groupe TMX intégré à des intérêts étrangers.

Le chèque libyen

Jamais, depuis son élection à la présidence, Nicolas Sarkozy n'aura été la cible d'une salve de critiques aussi vives que celles causées par la visite du colonel Mouammar Kadhafi. De tous les côtés, tous les camps, les reproches, certains formulés sur le mode de la colère, se font entendre. Car après avoir été le seul chef d'État européen à féliciter «chaleureusement» Vladimir Poutine pour sa victoire aux législatives, voilà que Sarkozy reçoit en grand pompe un homme réputé pour son dédain des droits de la personne, son mépris pour la démocratie.

Le malaise, quasi généralisé, a une double origine: la libération des infirmières bulgares et du médecin palestinien ainsi que les contrats commerciaux, notamment les militaires. En ce qui concerne le premier cas, ici et là on s'interroge sur le secret entourant le contenu de l'entente négociée entre les représentants libyens et français pour parvenir à un accord. On va jusqu'à supputer que le fait que la France réalise ce que toutes les autres nations occidentales se sont interdit jusqu'à présent, soit recevoir Kadhafi aux sons des trompettes républicaines, faisait partie du troc effectué lors des pourparlers consacrés au sujet.

Ensuite, il y a les contrats commerciaux. Moyennant des milliards d'espèces bien sonnantes, la Libye va acquérir des Airbus, une centrale nucléaire et des... armes. En effet, après avoir acheté des quantités de missiles et d'équipements technologiques plus tôt cette année, Kadhafi va discuter du Rafale, le chasseur par excellence de l'armée de l'air, avec le président français.

Il va sans dire que ce dossier agace beaucoup de gens, bien des gouvernements. Celui du Niger plus que tout autre. La raison? La Libye a amorcé tout un bras de fer dont un territoire moyennement vaste est l'enjeu. D'après les calculs géopolitiques du dictateur libyen, les leaders nigériens devraient céder 30 000 km² de territoire qu'ils administrent. Signe particulier de cette enclave? Elle est très riche en pétrole et en uranium.

Tous ces marchandages, on le répète, ont suscité l'ire de bien des commentateurs et des politiciens français. De ces derniers, on a retenu les propos formulés par Rama Yade... membre du gouvernement Sarkozy en tant que secrétaire d'État aux Droits de l'homme. Elle est allée jusqu'à marteler que «notre pays n'est pas un paillason sur lequel un dirigeant, terroriste au non, peut venir s'esuyer les pieds du sang de ses forfaits». Ici, il faut rappeler qu'au début du présent mois, Kadhafi a une fois encore justifié le recours au terrorisme. Pour ce qui est plus précisément des contrats, la secrétaire d'État a eu ces mots: «La France ne doit pas recevoir ce baiser de la mort [...] la France n'est pas qu'une balance commerciale.»

Le malaise manifesté par Rama Yade, une autre femme le partage. Il s'agit d'Angela Merkel, la chancelière allemande qui, c'est tout à son honneur, ne sacrifie pas les droits de la personne sur l'autel du commerce comme le fait si régulièrement Sarkozy avec d'ailleurs une désinvolture qui laisse pantois. Accueillir un colonel libyen réputé avoir fait disparaître des centaines d'opposants — sans oublier les attentats —, après avoir félicité l'autocrate russe la semaine dernière, au grand dam d'ailleurs de Merkel, ne permet plus à Sarkozy de jouer la gamme éthique.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

L'étrange myopie
du ministre Pelletier

Statistique Canada a beau démontrer, recensement après recensement, l'assimilation des minorités francophones au Canada, des ethnologistes ont beau reconnaître la nécessité d'avoir un territoire et des institutions pour protéger une langue minoritaire, les francophones du Canada ont beau être de plus en plus concentrés au Québec, les Franco-Ontariens qui réussissent à conserver leur langue, être agrippés à la frontière ouest du Québec, être acadiens, ceux qui résistent encore, être acclabés à notre frontière de l'est, le ministre aux Affaires intergouvernementales et de la francophonie canadienne, Benoît Pelletier, a décidé lui, que le temps était venu pour le Québec de réintégrer la francophonie canadienne. C'est ce qu'il a proposé à l'automne 2006, avec sa nouvelle politique à l'égard des minorités francophones au Canada, au coût de 2,7 millions de dollars par année.

Ce même automne, des intellectuels nous ont fait relire collectivement Hubert Aquin pour nous rappeler notre condition lorsque nous étions Canadiens français et ont remis en question notre nationalisme civique pour que l'on réintègre notre mémoire canadienne-française à notre identité québécoise. Depuis, cette démarche de réflexion s'est résumé à un mot: Nous.

Pendant que l'on s'interrogeait ainsi sur notre identité, le ministre lui, nous en proposait une toute faite: redevenir Canadiens français et minoritaire en réanimant le vieux rêve de survivance d'un océan à l'autre, même si tout le XXe siècle a démontré l'utopie de ce projet. Et si le temps était plutôt venu de reconnaître la réalité des faits... que les francophones au Canada vivent en très grande majorité à proximité de nos frontières. La somme de 2,7 millions serait alors beaucoup mieux utilisée à soutenir l'existence de nos frontières linguistiques.

Jacques Beaumier
Québec, le 6 décembre 2007

Le Canada, État voyou?

En 2002, le premier ministre Harper qualifiait le protocole de Kyoto de «complot socialiste». En 2007, il désigne l'entente d'erreur

que le monde ne devra jamais répéter». Jusqu'à tout récemment, le Canada était reconnu par la communauté internationale pour son leadership en matière d'environnement. Par sa dernière déclaration, M. Harper relègue le pays du côté des états voyous. Il apparaît évident qu'il n'accorde aucune crédibilité aux scientifiques qui affirment que l'humanité court à sa perte si les gros pollueurs ne diminuent pas les émissions de GES de façon significative.

En septembre dernier, un sondage Harris-Décima indiquait que 81 % des personnes interrogées demandaient au gouvernement fédéral de faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto. Au lieu de faire écho à la population, le premier ministre ramène le sophisme voulant que le Canada n'a pas à signer cette entente si les pays émergents n'en font pas autant.

Ce qui est tragique, ce n'est pas tant que la réputation du Canada soit entachée par les déclarations de M. Harper, mais plutôt le fait que les générations futures auront à souffrir des conséquences de sa léthargie. La proximité de M. Harper avec le monde pétrolier et la promesse faite aux Américains de fournir cinq millions de barils de pétrole par jour tirés des sables bitumineux de l'Alberta ne devraient pas excuser la torpeur conservatrice. Cette proximité ne devrait pas non plus légitimer des dupes qui ne visent que l'acceptation du statu quo par la population.

Robert Poulin
Saint-Jean-Christophe, le 5 décembre 2007

Petite politique
pour petits esprits

Croyez-moi, je ne pensais jamais défendre Jean Charest, mais je suis vraiment choqué de celui qui trouve ça ennuyeux. Que l'on parle de l'argent donné par Schreiber à la campagne de Charest, il y a 15 ans. Son porte-parole Sébastien Proulx ne semble pas comprendre que l'échange d'argent était tout à fait légal à cette époque. C'est tellement simple, que dire de pas? Qu'est-ce que vous ne comprenez pas là-dedans?

Le sibyllin monsieur Schreiber joue au chat et à la souris avec les députés à Ottawa en faisant toute sorte de «déclarations», pour gagner du temps quant à son extradition. Tout

le monde comprend ça, sauf l'ADQ qui entre dans ce jeu d'insinuations et d'hypothèses douteuses. En fait, Mario, M. Charest devrait répondre à vos questions tordues seulement quand vous aurez fait toute la lumière sur vos prolifiques blogueurs adéquies durant la dernière campagne au Québec, non?

«Ça a toujours été son rêve d'aller à Ottawa, il aurait une occasion d'y aller pour quelque chose» aurait lancé le toujours subtil Mario en chambre. Eh bien, je constate avec la même ironie qu'à l'ADQ on semble envier qu'un chef ait une orientation claire, ce qui fait cruellement défaut à Dumont!

Petite politique populiste. [...] Vraiment navrant! Il n'y a pas de dossiers plus importants au Québec ces jours-ci? Je vais vous donner des idées! L'inaction des élus à Ottawa devant les conséquences du drame de la Polytechnique. La pauvreté à Montréal à l'approche de Noël. Loto-Québec qui cache ses chiffres d'interventions santé à ses casinos.

Joël Paquin
Repentigny, le 6 décembre 2007

C'est le peuple
qui fait sa culture

Je suis d'avis que si ensemble, tous, on choisissait de voir les immigrants comme des membres de notre propre famille, on n'aurait pas besoin de se poser la fameuse question des accommodements raisonnables. Demandez-vous à votre frère d'être identique à vous-même?

Choisir d'aimer les autres inconditionnellement à la manière d'une grande famille, fait la force d'un pays. C'est en étant unifiés que l'on avance!

Soyons les premiers, nous les Québécois, les Canadiens, à traiter les immigrants comme des membres de notre collectivité qui ont besoin d'aide pour s'intégrer à part entière. C'est peut-être la simple opinion d'une étudiante de 16 ans, mais la vie m'a appris que c'est petit à petit qu'une idée fait son chemin. En espérant qu'un jour l'on pourra faire front commun, ethnies confondues, vers des problèmes sociaux-économiques plus importants comme la sauvegarde de notre planète.

Myriam Langlois
Sainte-Angèle, Gaspésie,
Le 7 décembre 2007

LIBRE OPINION

L'école « secondaire »

CHRISTIAN GAGNON
Enseignant à la retraite

Allez, tirez encore sur eux! Après avoir fait de mes camarades enseignants le français au secondaire (soudainement devenu essentiel) les ânes du nouveau programme, faites-en maintenant les héros de cette langue châtée que l'on ne saura plus appeler la langue de Molière. Allez, lancez-leur la première pierre à ces éducateurs qui sont les derniers intervenants à tenter de recoudre ce français gangrené. Bien avant, eux, pourtant, les parents, les modèles sociaux et leurs icônes!

Pour que nos enfants soient capables de corriger les lacunes gargantuesques de l'expression de leur langue sous toutes ses formes, il faut d'abord qu'ils aient cette langue, qu'ils aient le goût, le besoin vital de l'utiliser, qu'ils sentent comme Gaston Miron que les mots nous appellent et nous demandent de partir avec eux jusqu'à perte de vue. Dans une société où la culture se résume à celle du nombril, comment voulez-vous qu'un enfant (adulte) réponde à cet appel? Dans cette course éfrénée à la célébrité à portée de tous par un clic de sou-

ris, du calage de bière à *Lofi Story*, comment voulez-vous qu'il s'identifie à des modèles qui veulent bien aller plus loin que leur nez. C'est pressant, il faut changer le verbe donner pour demander!

Faire quelque chose pour nos écoles! Que l'on ne dise plus Sports études mais Études sports: tu étudies d'abord, les sports ensuite. Que jamais l'on ne proclame que l'école doit être le «fun», le «fun» est la stricte responsabilité de celui qui trouve ça ennuyeux. Que l'on balaye de la grille horaire des élèves tout ce qui est activité au lieu de cours. Que l'on ne demande plus aux professeurs d'être des gentils organisateurs et des surveillants de pissotière. Que l'on n'appelle plus les étudiants de la clientèle, on le sait, le client a toujours raison. Que l'on revalorise le rapport maître élève, même si, pour cela, il faut éliminer le «PowerPoint» et tous ses dérivés qui remplacent l'humain. Que l'on garde nos bibliothèques constamment ouvertes. Que les parents dont les enfants sont tous rois n'entrent pas dans les écoles eux aussi comme des rois auxquels il faut tout donner sous la menace d'aller goûter l'herbe du voisin. Que nos écoles cessent de se battre pour la

même cause, les unes contre les autres. Que les penseurs du système ne s'improvisent pas en metteurs en scène, ça, c'est l'apanage des professeurs. Que l'on détourne tout l'argent qui sert à la construction de baleines et d'éléphants dont les ventres sont des gymnases et arènes ventrus, sinon ventripotents, et qu'on les reconduise dans la réduction des tâches des professeurs pour qu'ils puissent enfin prendre le temps de donner à nos enfants ce goût qui leur manque et les appelle, le goût de leur langue, ce par quoi ils existent.

Et puis à la maison, de temps à autre, que l'on prenne une grande marche avec eux sans MP3, téléphone cellulaire, «BlackBerry», ou tout autre produit dérivé de la mousse autour du nombril, et que l'on s'amuse à photographier tout ce que l'on voit avec des mots. Car voyez-vous, on a beau dire, dans ce monde voué à l'image, qu'une image vaut mille mots, il y aura toujours plus d'images dans un mot que de mots dans une photo, le plus bel album de photos étant le dictionnaire. Quand tout cela aura été fait, eh bien, les professeurs, et eux seuls, décideront bien si une petite dictée n'aurait pas sa place au début du cours ce matin.

IDÉES

Ouvrons notre grand livre d'histoire aux immigrants

JOSIANE LAVALLÉE

Historienne et enseignante à Montréal

Depuis la sortie du projet de loi sur l'identité québécoise de Pauline Marois, le débat au sujet de l'intégration des immigrants à la société québécoise crée de nouveaux déchirements au sein de notre société. D'entrée de jeu, essayons de recentrer ce débat à la lumière de notre histoire récente.

Au lendemain de la défaite référendaire de 1995 et des propos de Jacques Parizeau, les souverainistes se placèrent sur la défensive en se culpabilisant de ne pas avoir assez ouvert leur projet souverainiste aux Québécois issus des communautés culturelles. On assista alors à la naissance d'un débat enflammé sur la nation québécoise. Tant chez les politiciens que chez les intellectuels, on se mit à vouloir redéfinir la nation québécoise pour l'exorciser de tous ces travers ethniques, afin de la rendre conforme à la mosaïque québécoise.

A cette occasion, l'historien et sociologue Gérard Bouchard plongea dans le débat et devint rapidement le chef de file de ce courant; il invita les Québécois à une réécriture de leur histoire nationale. Il nous conviait à réviser le «nous» qui servait de sujet et d'objet à l'histoire nationale. Pour ce faire, il voulait assigner à l'histoire nationale une fonction ou une finalité qu'il qualifia de sociale. Dans cette foulée, le programme d'histoire du Québec et du Canada au secondaire fut remplacé en 2007 par celui d'histoire et d'éducation à la citoyenneté, qui secondarise les dimensions politique et nationale de l'histoire du Québec au profit d'une histoire sociale.

Pendant ce temps, des nationalistes conservateurs au sein du Parti québécois en profitèrent, après le départ d'André Boisclair, pour convaincre Pauline Marois et certains députés d'un nécessaire virage identitaire à la suite de la cuisante défaite du 26 mars 2007.

Réhabilitant le «nous» de la majorité franco-québécoise lors de son discours à Charlevoix, le chef du Parti québécois déposa deux mois plus tard son projet de loi sur l'identité québécoise qui obligerait les nouveaux immigrants à avoir une connaissance appropriée de la langue française dans un délai de trois ans pour pouvoir obtenir la citoyenneté québécoise qui leur permettrait, entre autres choses, de se présenter comme candidat lors d'élections au Québec.

Il est tout de même curieux de voir le Parti québécois se faire le chantre d'une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise, quand on se souvient que ce même parti a fermé les Centres d'orientation et d'intégration des immigrants (COFI) à la fin des années 1990 par mesure d'économie... Ce lieu d'accueil et d'intégration permettait sans aucun doute à tous ceux et celles qui les fréquentaient de se familiariser à notre culture et à nos valeurs.

Par ailleurs, dans le programme du Parti québécois de 1994, il était clairement indiqué que «l'enseignement de l'histoire serait obligatoire à tous les niveaux incluant les COFI pour que les immigrantes et immigrants connaissent nos origines». Cette politique d'enseigner l'histoire du Québec dans les COFI ne fut, par conséquent, jamais instaurée par le Parti québécois.

Pourtant, une meilleure connaissance de l'histoire de leur société d'accueil aurait permis à nos nouveaux concitoyens de mieux apprécier les valeurs de la société québécoise, sa culture et sa langue française. Si les Québécois issus de l'immigration ignorent le parcours historique de la société québécoise, acceptent-ils aussi facilement de parler français à l'école ou dans leur milieu de travail? Si nous ne leur enseignons pas qu'il y a 400 ans le territoire du Québec fut colonisé par la France et que nos ancêtres ont été conquis en 1760 par l'Angleterre, ils auront de la difficulté à comprendre pourquoi nous les obligeons à aller à l'école française.

D'une part, l'ouverture à la diversité ne signifie pas qu'il faille oublier notre histoire et notre culture qui est le creuset de notre identité. D'ailleurs, aucun Québécois issu des communautés culturelles ne nous a demandé de le faire. Au contraire, au cours de la commission Bouchard-Taylor, plusieurs immigrants ont exprimé le souhait de mieux connaître notre histoire.

Il faudrait peut-être reconnaître que la connaissance de l'histoire du Québec et de sa culture demeure essentielle à une meilleure intégration de ceux et



25 octobre 1995. Jacques Parizeau reçoit un accueil chaleureux des partisans du Oui lors d'une assemblée partisane à Montréal. Quelques jours plus tard, le chef péquiste encaissera difficilement la défaite. Les propos qu'il tiendra alors amèneront les politiciens et les intellectuels à redéfinir la nation québécoise pour l'expurger de toute référence ethnique.

celles qui viendront enrichir le Québec de demain. D'autre part, ce n'est pas en leur enfonçant notre langue française dans le gosier que les nouveaux immigrants prendront plaisir à s'intégrer à la culture québécoise. Commençons par leur enseigner d'où nous venons et ce que nous sommes devenus en 400 ans d'histoire avant de leur demander de s'intégrer à part entière à la société québécoise.

Il serait sûrement indélicat de notre part de faire porter le poids de notre ambivalence nationale et de

nos indécisions référendaires sur l'échine des communautés culturelles. Il ne faudrait surtout pas que notre incapacité à nous doter d'un pays à court et moyen terme nous amène à nous consoler par l'instauration de symboles au niveau identitaire qui ne pourraient que nuire au projet souverainiste à long terme. Continuons d'ouvrir le cercle de la nation québécoise à tous qui veulent bien y adhérer, tout en leur enseignant l'histoire de notre parcours distinctif en cette terre d'Amérique du Nord.

Et si le Québec était la Nouvelle-Calédonie

NATACHA GAGNÉ ET MARIE SALAÜN

Professeures en anthropologie respectivement à l'Université d'Ottawa et Paris 5

De nombreux commentateurs du projet de loi 195 (identité québécoise), dont Jean-François Lisée et Patrick Taillon, utilisent la Nouvelle-Calédonie pour justifier le bien-fondé de la création d'une citoyenneté québécoise. Nous souhaitons expliquer pourquoi cet engouement pour l'expérience en cours dans cet archipel du Pacifique sud nous laisse perplexes dès lors qu'il s'agirait d'en tirer des enseignements pour le cas québécois.

Pour M. Lisée, l'exemple de la Nouvelle-Calédonie révélerait que la démarche péquiste n'a rien de révolutionnaire puisque fut instaurée là-bas une citoyenneté particulière dans un contexte français pourtant connu pour son centralisme, et révélant de ce fait la possibilité de citoyennetés infra-étatiques à l'intérieur d'entités politiques autres que des États souverains, au sens où l'entend l'Organisation des Nations unies.

M. Taillon avance même que les conditions mises en avant par le Parti québécois dans le projet de loi 195 seraient, selon lui, dans des limites raisonnables eu égard aux avis favorables du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et de la Cour européenne des droits de l'homme relativement à la Nouvelle-Calédonie.

Si le recours à la comparaison peut être utile pour éclairer un débat, encore faut-il que l'on tienne compte non seulement des points jugés comparables mais aussi des contextes dans lesquels ces points ont un certain sens. Or, ni chez Lisée ni chez Taillon, les contextes ne sont clairement explicités. Pour cause, pensons-nous, car s'ils l'avaient été, les commentateurs n'auraient eu d'autre choix que de conclure que les restrictions à la citoyenneté en Nouvelle-Calédonie ne sont pas comparables à celles mises en avant par le PQ.

Avant d'éclairer les différences contextuelles entre ces deux cas, il faut rappeler que les restrictions à la citoyenneté en Nouvelle-Calédonie consistent en un gel du corps électoral limitant la possibilité de voter aux élections locales aux seuls ressortissants français qui résidaient en Nouvelle-Calédonie avant 1988.

Contexte de décolonisation

D'abord — première différence —, ces restrictions s'inscrivent dans un processus de «décolonisation», car c'est bien le terme employé dans l'Accord de Nouméa (1998), dont l'originalité est de fixer par avance et dans un processus irréversible les étapes du transfert de compétences de l'État français à la Nouvelle-Calédonie, avec, à terme, la transformation possible de la citoyenneté en nationalité néo-calédonienne. Il s'agit donc dans ce cas d'un processus pouvant déboucher sur l'indépendance. Ce point est fondamental.

Cela n'est clairement pas la situation dans laquelle s'inscrit le projet de loi 195 au Québec puisque celui-ci n'est pas dans un processus similaire d'accession à la «pleine souveraineté» par rapport au Canada.

A cette différence statutaire s'ajoutent des différences historiques. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, la minorisation des Kanaks à la fois sur les plans démographique (d'après les derniers chiffres disponibles, ils représentaient 44 % de la population en 1996) et électoral s'est accélérée dans les années 1970, notamment sous l'effet d'une politique délibérée de l'État français visant à «noyer» la contestation kanake.

A titre d'exemple, il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici les termes dans lesquels le premier ministre français, Pierre Messmer, s'adressait en 1972 à son secrétaire d'État aux DOM-TOM: «La Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants. Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays [entendre au sens français de région] francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste des populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique. A court et moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés.»

Exclusion ou inclusion

Cette minorisation fut la cause première du mouvement insurrectionnel des années 1980 et, dès lors, le redressement des torts que représente l'Accord de Nouméa ne peut qu'être au cœur du processus de réconciliation en cours aujourd'hui, ce qui a été reconnu par les instances internationales.

Rien de tel dans le projet de loi 195 au Québec. Il ne s'agit pas là d'un processus de réparation par rapport au fait colonial — l'Accord de Nouméa parlant de reconnaître les «ombres de la période coloniale» —, mais plutôt une mesure qui s'inscrit dans le cadre de l'exercice des compétences du gouvernement du Québec, entre autres, en matière de gestion électorale, dans un contexte plus large de gestion de sa propre immigration et des menaces que celle-ci pourrait poser. Dit simplement, dans un cas, il s'agit de guérir en créant un vivre-ensemble, dans l'autre, de prévenir en excluant les composantes potentiellement gênantes dans une certaine vision du Québec.

Aussi, nous ne comprenons pas l'écho fait au cas de la Nouvelle-Calédonie à l'appui de ce projet. Avec l'Accord de Nouméa, la France reconnaît qu'il revient aux citoyens Néo-Calédoniens de trancher quant à leur avenir. Au Canada, il n'y a pas un tel accord avec le Québec. Aussi, sachant que les dispositions relatives à la citoyenneté et à la nationalité relèvent des États souverains, nous ne comprenons donc pas l'intérêt, sauf à imaginer qu'il s'agirait là d'une stratégie du Parti québécois pour passer de la citoyenneté à la nationalité. Si tel est le cas, il faudrait s'attendre à ce que cette stratégie soit explicitée.

Guignolée et précarité

NADIA FAHMY-EID

Historienne

Je veux remercier Françoise David pour cet article publié récemment dans *Le Devoir* et intitulé *À la veille des guignolées: «eux» et «nous»*. À la veille de Noël, Mme David nous rappelle que les guignolées, si utiles soient-elles, ont une portée plutôt limitée. Trop limitée pour contribuer à nous donner bonne conscience devant les graves problèmes de pauvreté qui affectent notre société.

Événement haut en couleur, aux allures festives et surtout bien médiatisé, la guignolée a certes l'avantage d'attirer notre attention sur le sort des individus et des groupes sociaux les plus démunis dans notre société dite d'abondance. Mais dans ce cas comme dans bien d'autres, l'arbre risque de cacher la forêt! Le don d'un panier rempli de victuailles, offert une fois l'an aux personnes qui vivent la pauvreté, ne peut nous faire oublier que, durant les 364 autres jours de l'année, les problèmes de pénurie alimentaire auxquels ces mêmes personnes font face ne sont pas réglés pour autant.

Ce que Mme David nous rappelle, avec raison, c'est que chaque panier de la guignolée, même le mieux garni, demeure au fond un cadeau précaire

et, dans une certaine mesure, illusoire. Au fond, il y manque certains éléments essentiels, que l'on pourrait qualifier de biens à caractère durable — du même ordre que le développement durable que visent désormais nos sociétés.

Quelle pauvreté?

Ces éléments devraient être constitués surtout de politiques et de mesures sociales adéquates destinées à lutter sérieusement contre la pauvreté, celle-là qui continue à sévir dans nos sociétés riches. Pauvreté des familles et des individus dits «bénéficiaires» des prestations de la sécurité du revenu; «sécurité» et «bénéfices» tellement limités qu'ils contribuent à maintenir dans un état de dénuement et d'insécurité permanente nos concitoyens qui sont censés en bénéficier.

Pauvreté des familles monoparentales, à la tête desquelles on retrouve le plus souvent des femmes, et pour lesquelles l'aide étatique reste très limitée. Pauvreté de certains groupes d'âinés dont les maigres revenus n'arrivent pas à leur assurer un niveau de vie décent et à qui nos gouvernants n'ont pas grand-chose de plus à offrir. Enfin, pauvreté moins déclarée, mais tout aussi réelle, des travailleurs (le plus souvent non syndiqués) qui doivent compter uniquement sur un salaire minimum nettement insuffisant, encore plus s'ils ont plusieurs per-

sonnes à charge (comme c'est le cas d'un grand nombre de travailleurs immigrés).

Or, il est certain qu'à partir de lois et de programmes sociaux plus adéquats, on pourrait lutter plus efficacement qu'on ne l'a fait jusqu'ici contre ces multiples formes de pauvreté. Mais il faudra collectivement accepter, bien sûr, d'y mettre le prix. Un prix certes plus élevé que celui que nous y avons mis jusqu'ici. Et, disons-le tout de suite, il ne s'agit pas là de visions utopiques, irréalistes, élaborées par quelques doux rêveurs qui se trouvent à croire encore au père Noël.

Après tout, il y a des sociétés scandinaves qui se sont engagées dans cette voie de lutte contre la pauvreté depuis plusieurs décennies. Il y a, plus près de nous encore du point de vue de la culture et du niveau de vie, l'exemple de la société française actuelle dont les politiques sociales sont depuis longtemps plus généreuses que les nôtres.

Toutefois, le projet de société évoqué ici suppose qu'à Québec, comme à Ottawa, nous accordions notre confiance aux partis politiques qui se disent prêts à s'engager dans cette voie d'équité et de solidarité et non à ceux qui ne trouvent rien de mieux à nous proposer que la promesse stérile de futures réductions d'impôts. Pour ces derniers, les guignolées demeureront toujours un objectif suffisant.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairendrée Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Follie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Roux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricatures), Diane Proulx (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Maletant et Christine Dumasot (correctrices), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cabier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paire (culture); à l'information économique : Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciel (Québec), Monique Bherer (Ottawa); LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Perrault, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Berubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zernattis, Olivier Zaida; INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion); L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chévrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

BOURSES

SUITE DE LA PAGE 1

Ne semblant pas s'opposer pas au regroupement des deux Bourses comme tel, le ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, s'est réjoui de constater le maintien de l'expertise montréalaise dans le secteur obscur, mais en très forte croissance, des produits dérivés.

«Ce projet répond aux priorités défendues par le gouvernement du Québec, soit que la Bourse de Montréal conserve l'exclusivité des produits dérivés, que la Bourse de carbone soit à Montréal et que l'AMF continue de réglementer ce secteur d'activité», a dit le ministre. Celle-ci a dit que la transaction démontre parfaitement l'importance de maintenir un organisme réglementaire au Québec, plutôt que d'avoir une seule agence nationale.

Pour avoir l'heure juste sur ce qui attend la Bourse de Montréal au sein de cette nouvelle entité appelée Groupe TMX, la ministre, «au nom de l'intérêt public», a cependant demandé à l'AMF de tenir des audiences. Le porte-parole de l'organisme de surveillance, Frédéric Alberro, a affirmé qu'une séance de «deux ou trois jours» aurait probablement lieu en février.

La Caisse perplexé

Un désir d'en avoir plus s'est également manifesté à la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui

possède 8 % des actions de Montréal. «La Bourse a développé une expertise de pointe au niveau de produits dérivés. Nous souhaitons donc connaître les intentions de la Bourse de Toronto à cet égard avant de poursuivre notre analyse. Un débat public s'impose», a dit son président, Henri-Paul Rousseau.

La Caisse, a-t-il dit, veut savoir «si la fusion proposée est viable à terme». Par cela, M. Rousseau a fait référence à la concurrence que subit la Bourse de Toronto de la part des systèmes boursiers «alternatifs» et de la part des Bourses américaines. «Cela est d'autant plus important que le marché des produits dérivés, quant à lui, a de bonnes chances de connaître une forte croissance dans les années à venir», a dit M. Rousseau.

Le président de la Caisse voudrait aussi obtenir davantage d'information au sujet du rôle québécois. «Nous nous interrogeons sur les principes et les règles de gouvernance qui s'appliqueront à la nouvelle entité. Quel sera le rôle des représentants québécois au conseil d'administration et au comité de direction? Où se situera le centre de décision? La réponse à ces questions est essentielle et préalable à une prise de position définitive sur ce projet», a dit M. Rousseau.

Un secteur florissant

La catégorie des produits dérivés fait référence aux options et aux



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Monique Jérôme-Forget se réjouit du maintien de l'expertise montréalaise dans le secteur des produits dérivés.

contrats à terme, peu connus du grand public mais extrêmement populaires auprès des établissements financiers. Ils permettent de gérer le risque à l'intérieur d'un portefeuille de placements. Le baril de pétrole, par exemple, se négocie en fonction d'une livraison future, et fait donc partie de l'univers des produits dérivés.

Depuis la réorganisation des Bourses canadiennes en 1999 — qui a vu Toronto s'occuper des grandes compagnies alors que Montréal

s'est spécialisée dans les produits dérivés —, la direction montréalaise a profité de la popularité croissante de ce créneau. De 2000 à 2006, les revenus de Montréal sont passés de 32 millions à 79 millions, soit une hausse de 147%. A Toronto, le chiffre d'affaires a crû de 60 %, passant de 218 à 352 millions.

Un pacte de non-agression entre les deux faisait en sorte que la Bourse de Toronto devait patienter jusqu'en mars 2009 avant de se lancer dans les produits dérivés, ce qu'elle avait l'intention de faire.

Droit de veto

Inscrite à la Bourse de Toronto depuis l'hiver 2007, la Bourse de Montréal a son propre conseil d'administration. Or, son statut d'organisme d'autorégulation fait en sorte que tout changement à sa constitution — comme la présente transaction — doit faire l'objet d'une approbation par l'AMF.

M. Alberro n'a pas voulu s'avancer dans la grille d'analyse qu'utilisera l'AMF pour déterminer si elle approuve ou non la transaction. «Nous allons analyser le projet avec rigueur et dans une perspective d'avenir, en ayant en tête le maintien et le rayonnement de l'expertise québécoise en matière de produits dérivés.» La décision revient à l'AMF, a-t-il insisté. «Je dis bien l'AMF. Il n'y a pas de suivi... Dans le sens qu'il n'y a pas de

décision ailleurs, là, au ministère des Finances ou autre endroit.»

Grandes lignes

Voici les grandes lignes du projet, qui n'est pas une fusion d'égal à égal mais carrément une acquisition. En gros, le Groupe TSX, qui gère la Bourse de Toronto, offre pour chaque action de la Bourse de Montréal environ 42,56 \$, selon les valeurs boursières de vendredi dernier. Le conseil d'administration de Montréal a déjà approuvé la transaction et recommande aux actionnaires — qui sont souvent les mêmes que pour la Bourse de Toronto — d'en faire autant. Une assemblée spéciale aura lieu autour du 13 février.

L'actuel président de la Bourse de Toronto, Richard Nesbitt, deviendrait chef de la direction de la nouvelle compagnie. M. Bertrand deviendrait son adjoint. Quant au conseil d'administration, il serait initialement composé de 18 personnes, dont cinq viendront de Montréal. L'entente prévoit que 25 % des membres du conseil devront venir du Québec.

Irrité par le traitement médiatique des précédentes négociations qui ont avorté à la fin de l'été, M. Bertrand a dit qu'il y avait eu au fil du temps beaucoup de «fabrication journalistique». Des médias ont affirmé à l'époque que la fusion avait échoué

en raison d'une certaine méfiance torontoise à l'endroit des Québécois de la Bourse de Montréal.

Les deux Bourses prévoient pouvoir trouver des chevauchements de 25 millions d'ici 2009, mais M. Bertrand n'a pas voulu prédire s'il y aura des licenciements à Montréal. Les deux parties croient pouvoir conclure la transaction d'ici à la fin du mois de mars 2008.

Joueurs étrangers

À Bay Street, un analyste évoquait déjà l'idée d'une Bourse étrangère qui débarquerait un jour pour avaler cette nouvelle entité. «Il est difficile de dire quand ça se produira... Je veux dire, on sait que la Bourse de New York a acheté beaucoup au fil des ans. Mais, en gros, je pense que l'intégration des deux Bourses en fait une cible plus attrayante», a dit Jeff Fenwick, analyste chez Cormark Securities.

Par exemple, l'an dernier la Bourse de New York a offert 8 milliards d'euros pour Euronext, la grande Bourse paneuropéenne.

De son côté, le Mouvement Desjardins a réagi «favorablement» hier, estimant que l'entente était nécessaire pour «préserver l'une comme l'autre, de même que pour renforcer leur positionnement national et international».

Le Devoir



ABDELHAK SENNA AGENCE FRANCE-PRESSE
Carole Laure et Lewis Furey, hier, à Marrakech.

LAURE

SUITE DE LA PAGE 1

un peu l'étiquette «paillettes exotiques» et voler de ses propres ailes. Il y a bien eu l'hommage au début à Leonardo DiCaprio, une excellente master class de Martin Scorsese; mais décidément moins de vedettes qu'avant... et plus de cinéma.

Le Québec s'offre une vraie présence à Marrakech. Il y a deux ans C.R.A.Z.Y. et l'an dernier *Un dimanche à Kigali* avaient les honneurs de la compétition.

La *Capture* de Carole Laure est présentée cette fois dans la section Coup de cœur. En projection officielle, la salle était pleine dimanche, avec un public majoritairement marocain et très jeune. Carole Laure se demandait comment un auditoire musulman allait réagir devant la rébellion d'une fille contre son père, sujet tabou ici. Rappelons que *La Capture*, qui met en scène Pascale Bussières, Laurent Lucas et Catherine de Léan, aborde la violence conjugale et la revanche de l'héroïne contre un père d'une absolue brutalité.

Mais cela s'est bien passé. Le film fut applaudi. À public de festival, réactions de festivaliers. Les Marocchis en ont vu d'autres...

«J'ai été impressionnée par la qualité de la projection, explique Carole Laure. Les premières années, le grand complexe moderne à la technologie de pointe, qui abrite aujourd'hui le festival, n'existait pas encore. D'ailleurs, la ville avait un tout autre visage...»

Effectivement, on n'a pas idée du nombre de complexes hôteliers qui ont poussé en périphérie de la vieille ville. Marrakech accueille désormais un million de touristes par année, des chiffres énormes. «En arrivant ici, j'ai eu peur que la médina, la place Djemaa El Fna aient perdu leur âme, dit l'actrice-cinéaste, mais non! C'est le même fouillis magnifique. La magie de ce lieu animé, encombéré, poétique est restée.» Aux côtés de Martin Scorsese, elle a assisté au concert vibrant du groupe gnouai Nass El Ghiwan sur la place. Un des grands moments off festival.

Carole Laure apprécie d'autant plus les rendez-vous de films, que *La Capture*, d'abord projeté au Festival du nouveau cinéma de Montréal et bien accueilli par la critique, a récolté très peu d'entrées à l'automne au Québec (moins de 50 000 \$ de recettes au guichet), pris dans le maelström des œuvres d'auteur qui se bousculaient sur les écrans avant de quitter la piste.

«Si je m'arrêtais aux résultats québécois, mon film serait mort, estime-t-elle, condamné à n'être vu vraiment que sur DVD. Ma chance, ce sont les festivals étrangers.»

La *Capture* avait commencé sa carrière à Locarno. Il s'envolera bientôt au rendez-vous de films de Gaudeloupe, peut-être à Shanghai.

«Et puis, j'ai fait salle comble à Paris, sur les Champs-Élysées en novembre dernier à la clôture de la Semaine du cinéma québécois à Paris. Malgré la grève générale qui paralysait tout. Les gens sont venus, même en bicyclette.»

Sa chance aussi réside dans cette coproduction avec la France. *La Capture* doit sortir le 18 juin là-bas. «C'est la même galère pour les salles en France que chez nous. La bataille pour les salles, l'intérêt des médias. La distributrice Dominique Welinski, qui a repris la boîte Pierre Grise, croit à mon film et veut se battre pour lui.»

Au Québec aussi, ses distributeurs l'avaient épaulée, les médias également. Elle en convient. Mais Carole Laure est tellement déterminée. *La Capture* se révèle son meilleur film, et les Français aiment la vedette des films culte de Gilles Carle.

On se demande à sa suite. Et si ça marchait là bas?

Le Devoir

FÉMINISTES

SUITE DE LA PAGE 1

Le rapport définitif est attendu à la fin de l'hiver 2008.

Dans son propre document, le Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM, section Québec, fondé en 1982) a mis en évidence les discriminations induites par le port du voile notamment pour trouver et conserver un travail, la clé de voûte du succès de l'intégration. Une femme âgée de 21 ans a été embauchée comme caissière puis remerciée parce que «les clients ne veulent pas voir ça», c'est-à-dire son hijab. Une autre n'a pas été promue comme secrétaire dans un hôpital et a subi les remarques désobligeantes de ses collègues lui demandant d'enlever «cette nappe».

Selon des données révélées par le mémoire, les femmes musulmanes viennent maintenant au troisième rang (après les juives et les hindoues) sur 27 confessions pour le degré de scolarité. Par contre, elles détiennent le palmarès pour le chômage.

«S'il ne fallait faire qu'une seule chose, ce serait favoriser l'accès à l'emploi pour les femmes musulmanes, a résumé Mme Elibiyari. En visant cet objectif, nous ferons de grands pas vers l'intégration et l'égalité avec, comme valeur ajoutée, le combat contre la discrimination. [...] Les femmes musulmanes aspirent au plus haut degré aux valeurs québécoises d'égalité et d'équité. Elles ne demandent pas mieux que d'être intégrées.»

Pour sa part, l'administration Bush se contenterait d'objectifs de réduction volontaires des GES états-unis. A son avis, des objectifs contraignants en droit international pourraient miner le niveau de vie et la compétitivité des États-Unis qui refusent de considérer quelque réduction que ce soit si les grands pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil — leurs nouveaux concurrents — ne sont pas régis par les mêmes règles.

Le projet de déclaration soumis hier aux milliers de délégués de Bali prévoit pour les pays développés, conformément au principe de la responsabilité différenciée, «des objectifs nationaux quantifiés d'émissions» applicables aux différentes sources de CO₂ et aux «puits» capables d'absorber le carbone atmosphérique. Le projet de déclaration propose une formule plus souple pour les pays en développement, soit de «reconnaître, d'une manière mesurable et vérifiable, les efforts nationaux de réduction» des GES, ce qui autoriserait ces pays à ralentir et non à arrêter la croissance de leurs émissions.

Un front lézardé

Mais la fermeté des négociateurs américains masquait hier d'importantes lézardes dans la position de ce pays. La communauté internationale, qui n'en est pas dupe, espère le départ des Républicains de la Maison-Blanche pour lancer la bataille décisive contre les changements climatiques. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que tous les textes prévoient la conclusion d'une entente finale sur l'après-2012 non pas maintenant, mais à la fin de 2009, soit un an après la présidentielle américaine, laquelle pourrait modifier profondément la stratégie de ce pays.

Deux sons de cloche annonciateurs de ces changements se sont fait entendre hier.

Le premier est venu de l'ancien vice-président des États-Unis, Al Gore, qui recevait hier officiellement le

C'est la faute au CV

Leurs fils et leurs maris aussi, comme quoi le foulard, féministe ou non, n'explique pas tout. Des études comparatives (Montréal, Toronto, Vancouver) présentées hier midi par l'Institut de recherche en politiques publiques de Montréal montrent qu'au Canada la situation s'est davantage détériorée pour les immigrants masculins de toutes origines (pas seulement musulmans) que pour les «cohortes féminines».

Pourtant, depuis les années 1960, la politique d'immigration du Canada ne retient plus de pays d'origine comme critère de sélection: elle se base uniquement sur le succès potentiel de l'insertion sur le marché du travail. «La détérioration a commencé avec les années 70, s'est renforcée dans les années 1980 et s'accroît depuis, a résumé Brahim Boudarbat, professeur à l'École des relations industrielles de l'UdeM, auteur de l'étude sur la *Détérioration de la situation des nouveaux immigrants sur les marchés du travail québécois et canadiens*. Par contre, si on compare les années 1990 à 1980, le Québec fait mieux. Il a mieux minimisé la détérioration.»

Pour expliquer cette situation, le professeur Boudarbat a appuyé sur la question de la faible reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger par les travailleurs immigrés. «Souvent, l'immigrant doit recommencer de zéro. Il est traité comme un débutant. Et s'il vient d'Afrique et qu'il y a travaillé, c'est souvent la pire combinaison possible.»

Une des solutions toutes simples consisterait à favoriser les immigrants qui ne posent pas de problèmes de reconnaissances des diplômés et des expé-

riences, celle des étudiants venus au Canada pour poursuivre leurs études supérieures. Seulement, cette entourloupette bien trouvée ne prévient pas contre les formes de discrimination touchant et de plus en plus les Arabes et les musulmans.

D'où l'importance des grandes balises pour protéger les droits. Hier matin, en ouvrant les débats, le Barreau du Québec a plaidé en faveur d'une modernisation «soit dans son langage, soit dans son interprétation» de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, adoptée il y a plus de 30 ans. Pour l'organisme de protection du public, il faut que Québec lance une grande campagne de renforcement de certains programmes existants (soutien scolaire, lutte contre le racisme, etc.) et des moyens d'information sur le droit à l'égalité et les accommodements raisonnables.

«Les Québécois ne respectent pas moins les chartes des droits que le reste des Canadiens, a déclaré le bâtonnier, Michel Doyon. La mécanique des accommodements raisonnables a d'ailleurs bien servi les Québécois victimes de discrimination et doit pouvoir continuer de les servir utilement, quel que soit le motif de discrimination, y compris la discrimination religieuse.»

Le bâtonnier n'a rien dit sur le foulard, féministe ou pas. Toutefois, selon lui, la charte québécoise aurait fort probablement permis de trancher en faveur du fameux kirpan à l'école, la décision de la Cour suprême la plus médiatisée (et critiquée) des dernières années, en partie à l'origine de la décision de créer la commission Bouchard-Taylor...

Le Devoir

BALI

SUITE DE LA PAGE 1

prix Nobel de la paix avec le GIEC, le corps scientifique de l'ONU dans le dossier du climat.

«Il est temps de faire la paix avec notre planète», a déclaré l'ancien vice-président dont le film, *Une vérité qui dérange* ébranle l'Amérique depuis sa sortie.

Se référant aux négociations de Bali, Al Gore a ajouté: «L'issue sera influencée de manière décisive par deux nations qui n'en font pas assez aujourd'hui: les États-Unis et la Chine [...] Ce sont les deux principaux émetteurs de CO₂, surtout mon propre pays, qui devront faire les gestes les plus audacieux sous peine d'être jugés par l'histoire pour leur inaction.»

«Les deux pays, a poursuivi le récipiendaire du Nobel, devraient cesser d'utiliser le comportement de l'autre comme une excuse pour bloquer les efforts de réduction des GES.»

«Il est regrettable que mon pays, qui je crois, devrait être le leader mondial, bloque actuellement l'action à Bali», a conclu l'ancien vice-président devant les médias de toute la planète.

Cette sortie contre l'irresponsabilité des États-Unis, qui ont émis depuis 150 ans à eux seuls plus du tiers de toutes les molécules de CO₂ qui emprisonnent le rayonnement solaire, a été suivie par celle d'un autre ancien candidat démocrate à la présidence américaine, le sénateur John Kerry.

«Les États-Unis, a-t-il prêté à Bali, seront à la table des négociations. Les États-Unis auront un rôle moteur. Les États-Unis vont adopter des politiques modifiées en profondeur pour répondre aux changements climatiques», John Kerry écarte cependant l'idée que les États-Unis puissent à ce stade-ci ratifier le protocole de Kyoto. Il ajoute que Washington ne se donnera pas, à son avis, des objectifs contraignants de réduction sans que les pays émergents s'engagent eux aussi dans une action internationale.

La nuance mise en avant par John Kerry est fondamentale, car elle est compatible avec la stratégie post-2012 qui se dessine à Bali, à savoir que les pays industrialisés adopteraient de nouveaux objectifs contraignants de réduction alors que les pays en développement ralentiraient la croissance des leurs, ce qui leur permettrait eux aussi de se développer.

Le fiel canadien

De leur côté, les écologistes canadiens ont divulgué hier un justificatif émanant de la délégation canadienne qui minimise les efforts de réduction de

grands pays européens comme la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

On y lit que la moitié de l'imposant objectif de réduction des GES de l'Allemagne — 21 % sous le niveau de 1990 — a été atteint pour la moitié grâce à la fermeture des usines polluantes de l'Allemagne de l'Est. De son côté, y lit-on, la Grande-Bretagne atteindra ses objectifs grâce à la déréglementation de son secteur énergétique dans les années 70, ce qui a provoqué le remplacement du charbon en grande partie par le gaz naturel, moins riche en émissions. Enfin, ajoute le document, la France atteindra elle aussi ses objectifs facilement grâce au nucléaire, une stratégie des années 70 dont elle tire profit aujourd'hui.

L'affaire a suscité des grimaces dans les délégations européennes, mais elle a surtout provoqué un haussement d'épaules, compte tenu du rôle de «marionnette américaine» que jouerait le Canada à Bali.

À Ottawa, la porte-parole de l'ambassade d'Allemagne, Christina Lückert, précisait qu'il n'y avait rien de neuf dans ces pseudo-révélation puisque ces chiffres sont connus depuis des années. Mais, disait-elle, ces raisonnements font fi des énormes investissements consentis par l'Allemagne dans les énergies nouvelles, l'isolation des maisons, etc., qui lui permettent d'atteindre aujourd'hui un objectif en réalité presque quatre fois plus important que l'objectif officiel du Canada. Et ce justificatif ne tient pas compte du fait que, la semaine dernière, l'Allemagne haussait la barre au point de viser une réduction de 40 % de ses GES d'ici 2020, soit plus de six fois l'objectif imparté au Canada dans le protocole de Kyoto. On se rappellera que le Canada ne vise même plus cet objectif pour 2020.

Et, ajoutait Mme Lückert, il faut tenir compte du fait que les solutions à venir seront toujours plus coûteuses, une fois que l'on a fait le plein des mesures de base, les moins chères par définition.

Une source proche de la France ajoutait de son côté que le Canada, qui se retrouve au 53^e rang sur 56 pays pour sa piètre performance en matière de réduction de ses GES, «se retrouverait certainement au 57^e rang s'il ne profitait pas de l'amélioration de sa moyenne grâce aux investissements consentis par le Québec en hydroélectricité dans les années 70».

Le Devoir

Avec Reuters et l'AFP

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Beury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390